

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MICHEL GERMAIN, président  
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ  
POUR NEUF TERRITOIRES  
ET D'UNE RÉSERVE AQUATIQUE POUR UN TERRITOIRE  
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU SAGUENAY–LAC-SAINTE-JEAN  
PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 2

---

Séance tenue le 21 mars 2012 à 13 h 30

Hôtel Saguenay

Salle Jonquière

2675, boul. du Toyaume

Saguenay (Jonquière)

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 21 MARS 2012  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
DÉPÔT DE DOCUMENTS ..... 1  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
M. MICHEL LAVOIE (Saguenay) ..... 7  
QUESTIONS DE LA COMMISSION ..... 13  
M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE (Saguenay) ..... 34  
QUESTIONS DE LA COMMISSION ..... 39  
REPRISE DE LA SÉANCE  
M. DANNY BOUCHARD (Saint-Félicien) ..... 51  
QUESTIONS DE LA COMMISSION ..... 58  
M. DANNY BOUCHARD (Saint-Félicien) ..... 71  
QUESTIONS DE LA COMMISSION ..... 77

---

**SÉANCE DU 21 MARS 2012  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

10 Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de la première partie de l'audience publique portant sur les projets de réserves de biodiversité pour neuf (9) territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

15 Bienvenue également aux personnes qui sont à Saint-Félicien pour participer en direct aux travaux de la Commission d'enquête par visioconférence interactive, ainsi qu'aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio et vidéo.

20 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le ministère responsable et les personnes-ressources ont, d'un côté, des documents d'intérêt qu'ils souhaitent d'office déposer et ensuite, nous vérifierons – il y avait quelques questions en suspens – s'il y a des réponses qui ont été obtenues.

25 Je vais débiter du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs! Est-ce qu'il y a des documents que vous aimeriez porter à l'attention de la Commission et du public?

30 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Oui monsieur le Président. Je voudrais qu'on dépose, en complément du PR2, les grilles d'aide à la réflexion qui ont été déposées aux participants lors du premier atelier, à la fin du premier atelier, pour préparer la seconde partie des ateliers préparatoires où on demandait aux gens de se prononcer sur les thèmes et les enjeux, ainsi que sur les agrandissements.

35 On fait référence dans le PR2 de ces grilles-là, mais elles n'ont pas été jointes, donc on va les déposer.

D'autre part, on a déposé la copie papier de la présentation de monsieur Bouchard, tel que demandé.

40 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va de soi, merci.

Du côté des personnes-ressources, je vais commencer par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune! Avez-vous des documents que vous aimeriez porter à l'attention du public et de la Commission?

45 **PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Je vais commencer, et mon collègue Damien aussi va avoir des choses, des précisions à apporter.

50 J'ai pas de document à déposer, mais j'ai une réponse à l'égard de l'agrandissement 2 de rivière Sainte-Marguerite!

55 On demandait qui était le bénéficiaire dans le secteur, c'est Produits forestiers Saguenay PFS anciennement, maintenant du nom de AbiBow Canada inc., et j'invite la personne de communiquer avec nous, on pourra lui donner les coordonnées pour les rejoindre.

60 Ensuite de ça, j'ai une précision! Il y a eu beaucoup de discussions concernant la récolte de bois de chauffage hier, puis j'avais cet élément-là en tête, mais je voulais pas le partager avant d'avoir discuté de ça avec les gestionnaires chez nous.

65 Après des courtes discussions, on a eu une idée de pouvoir accommoder des villégiateurs qui seraient à l'intérieur d'une aire protégée par rapport au secteur de bois de chauffage. Il pourrait y avoir des analyses supplémentaires qui seraient faites pour identifier des secteurs qui seraient plus à proximité de leur secteur, dans l'éventualité du statut légal qui viendrait s'installer sur l'aire protégée.

Ça fait qu'à ce niveau-là, il y a de l'ouverture.

70 Si les gens, à l'intérieur de l'aire protégée, peuvent avoir consensus quant à l'endroit, on pourrait faire une analyse, puis discuter dans quelle mesure ça pourrait se faire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

75

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Quand vous dites quant à l'endroit, ce serait dans l'aire protégée?

80 **PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Non, non, à l'extérieur de l'aire protégée toujours. Mais peut-être quelque chose qui pourrait les accommoder en termes de distance, quelque chose de plus stratégique pour eux.

85 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'était juste pour préciser ça, merci.

90 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Côté!

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

95 J'ai un complément d'information également concernant le nombre de baux de villégiature répartis par classe de superficie de terrain! Et la question qu'on avait hier, ceux qui étaient conformes au quatre mille mètres carrés (4000 m<sup>2</sup>) et non conformes.

100 Les chiffres que j'ai ici comprennent les dix (10) territoires actuellement en audience, et incluent les baux de villégiature qui sont compris dans les régions 4 et 9, parce qu'on a des parties de ces territoires-là qui débordent de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, donc qui sont en partie dans la région de la Mauricie et en partie dans la région de la Côte-Nord.

105 Au total, il y a deux cent vingt-sept (227) baux de villégiature et quarante-neuf (49) baux d'abris sommaires à l'intérieur des territoires. Des deux cent vingt-sept (227) baux de villégiature, il y en a soixante-quatorze (74) dont la superficie n'est pas conforme, donc est de moins de quatre mille mètres carrés (4000 m<sup>2</sup>).

110 Donc vingt-sept pour cent (27 %) des terrains de villégiature dans les limites des réserves de biodiversité et réserve aquatique, les principaux territoires étant, par ordre d'importance je vous dirais, les Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache, le Plateau-des-Huit-Chutes, le Plateau-de-la-Pierriche et la vallée de la Sainte-Marguerite.

115 Dans les autres, le nombre de baux est relativement limité et il n'y a que deux (2) baux de villégiature dans les autres territoires qui sont non conformes, donc qui ont moins de quatre mille mètres carrés (4000 m<sup>2</sup>).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

120 Très bien, je vous remercie.

Maintenant, du côté du Bureau du forestier en chef?

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

125

Oui monsieur le Président, on a préparé au bureau différents documents pour déposer à la Commission.

130

Comme il nous avait été demandé par la Commission qui avait eu lieu à Baie-Comeau, on a préparé les documents, des portraits forestiers, écologique et territorial, pour chacune des unités d'aménagement forestier, il y en a sept (7) dans la région.

Ainsi qu'un document explicatif, un peu la méthodologie, et comment utiliser ça.

135

Ce sont des documents qui sont encore en évolution, donc c'est des documents préliminaires. On les dépose quand même.

140

On a préparé aussi un rapport d'analyse d'impacts des aires protégées, des projets de réserves de biodiversité projetées pour la région. Ce rapport a été remis à madame Boutin hier soir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

145

Très bien.

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

150

C'est les impacts sur les possibilités forestières des projets projetés et aussi, de tous les agrandissements qui ont été retenus ou non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

155

Très bien, je vous remercie.

Maintenant, du côté du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire?

**PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:**

160 Est-ce que vous m'aviez demandé des documents particuliers?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

165 Non, pas nécessairement. Mais comme je le disais tout à l'heure, s'il y avait des documents que vous voulez porter d'office à l'attention du public et de la Commission!

**PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:**

170 Ça me fera plaisir d'en fournir sur demande.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

175 Du côté de la Conférence régionale des élus?

**PAR M. SERGE CHIASSON:**

180 Nous, nous avons effectivement sur le site de la CRÉ le plan régional de développement intégré des ressources et du territoire, on a un portrait faunique, un portrait forestier, un portrait minier.

Donc les gens, pour confectionner leur mémoire, peuvent aller chercher une série d'informations à l'intérieur de ces portraits-là. C'est sur le site de la CRÉ.

185

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est disponible sur Internet?

190

**PAR M. SERGE CHIASSON:**

Oui, c'est disponible sur Internet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

195

On pourra, à ce moment-là, déposer le lien et les gens pourront cliquer à ce moment-là pour obtenir l'information. Je vous remercie.

200 Ceci fait le tour. Du côté du ministère, voulez-vous apporter d'autres précisions? Oui madame Bernard.

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

205 Oui monsieur le Président. Concernant les questions sur les bateaux moteur, je vais vous revenir ce soir avec la position précise.

Maintenant, aussi, on a envoyé par autobus les cartes des territoires à Saint-Félicien, pour que les gens puissent les consulter sur place. Ça devrait être sur place vers huit heures (8 h), vers vingt heures (20 h) ce soir, et ils ont les coordonnées de la Commission à Saint-Félicien.

210 Ensuite, ce qui avait été demandé, un zoom sur la zone du lac aux Iroquois, avec les enclaves des villégiateurs.

Concernant la demande de compte rendu, on est en train de faire le tour de notre dossier depuis 2003 pour retrouver l'ensemble des comptes rendus.

215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pour la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, c'est en lien, de mémoire?

220 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Oui, pour le moment, on a trouvé une résolution qui était un compte rendu, une résolution de Sainte-Rose qui date de 2011. On regarde dans nos dossiers pour voir si on a d'autres documents.

225 C'est tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

230 Très bien, je vous remercie.

Oui monsieur Haemmerli!



**PAR LE COMMISSAIRE:**

235

Madame Bernard, est-ce qu'il y avait pas aussi un zoom ou une carte un petit peu plus précise pour le lac Laroche, pour clarifier la situation, à savoir s'il était dans la réserve ou pas, pour la vallée de la rivière Sainte-Marguerite?

240

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Oui, on a la carte, monsieur le Commissaire.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

245

D'accord, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

250

Très bien. Je crois que ça fait le tour pour l'information complémentaire!

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
MICHEL LAVOIE (Saguenay)**

255

**PAR LE PRÉSIDENT:**

260

Je vais inviter, nous avons une personne inscrite ici à Saguenay, qui désire poser des questions, je vais inviter monsieur Michel Lavoie à s'avancer à la table des intervenants!

Bonjour monsieur.

**PAR M. MICHEL LAVOIE:**

265

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

Donc je vais procéder à la lecture de ma question. J'ai une seule question, pour être certain que c'est bien formulé.

270

Donc il est mentionné dans le document de consultation, à propos des territoires concernés par cette audience:

275 "Qu'en matière faunique, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique de réalisé sur le terrain, bien que l'on recense certaines espèces caractéristiques des régions concernées."

280 Ainsi, dans l'éventualité de l'obtention d'un statut permanent des territoires concernés, est-ce qu'un tel inventaire des espèces fauniques et floristiques pourra être effectué par le MRNF, dans le but de mieux documenter ces territoires et ce, dans un but d'éducation et de sensibilisation populaire?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

285 Très bien. Alors on va diriger la question aux deux (2) endroits, on va commencer avec le MRNF!

**PAR M. MICHEL LAVOIE:**

290 Excusez-moi, monsieur le Président, j'avais oublié de me présenter! Michel Lavoie du Conseil régional de l'environnement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

295 Très bien, merci. Alors nous allons diriger tout d'abord la question au MRNF, monsieur Hébert, est-ce que des inventaires sont prévus?

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

300 Je vais y aller de ce que je connais et monsieur Côté va compléter.

Il est pas prévu qu'on fasse un inventaire, monsieur le Président, complémentaire, par rapport à la création de ces territoires-là.

305 Quoi qu'il en soit, si le MDDEP n'a pas cette information-là, chez nous, on a quand même des exercices qui ont été faits d'identification par rapport à des sites fauniques d'intérêt. On a fait un exercice quand même, même s'il est pas tout à fait exhaustif, quand même important d'identification de ces sites-là. On a ça dans un document à la direction chez nous.

310 C'est un document qui permet d'identifier plusieurs sites avec plusieurs espèces importantes en région. Attaché à ça, il y a un document normatif qui vient avec ça, qui est transmis aux industriels, aux gens qui interviennent sur le territoire.

Ça fait que ça, en partie, ça répond à la question de connaissance qui a été soulevée.

315 On sait que prochainement aussi, il va y avoir des inventaires au niveau du caribou forestier dans la prochaine année; concernant l'échéancier de ces inventaires-là, je les connais pas encore, mais il y a quelque chose d'important qui va se faire à ce niveau-là.

Mais précisément dans les territoires, il y a rien qui est prévu à cet effet-là.

320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Côté, avez-vous quelque chose à ajouter?

325 **PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

Bien, rien de plus que les programmes réguliers d'inventaires, je vous dirais. Évidemment, l'inventaire de l'original, par exemple, se fait de façon systématique, cyclique, à peu près aux dix (10) ans ou autour de. Entre les périodes d'inventaires, on a une gestion des populations basée sur le prélèvement.

330 La même chose pour le caribou.

335 Et en complément de ce que mentionnait monsieur Hébert, pour le caribou forestier notamment, on a un certain nombre de bêtes qui sont porteurs de collier télémétrique qu'on renouvelle annuellement et qui sont suivis; donc on a une information, je dirais, pratiquement quotidienne sur l'utilisation que ces bêtes marquées là peuvent faire des territoires d'intérêt dans lesquels on travaille aujourd'hui.

340 Et des activités similaires sont en développement également au niveau des populations d'ours noir, en lien avec les populations de caribou, pour évaluer les effets de prédation par l'ours noir sur le caribou.

345 Pour le reste, il y a un suivi qui est fait des espèces menacées vulnérables qui sont identifiées dans la liste et qui sont relevées au fur et à mesure qu'on a de l'information.

350 Les utilisateurs du territoire dont les utilisateurs forestiers, de même que les autres répondants ou gens qui gravitent autour des activités du ministère, sont informés de transmettre les renseignements, les informations lorsqu'il y a des informations relatives à des espèces qu'on connaît qui sont définies comme faisant partie des espèces sensibles, menacées ou vulnérables.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

355 Pour revenir au document dont monsieur Hébert a parlé, est-ce qu'il y a des interférences ou en tout cas, est-ce qu'il y a des sites que vous avez identifiés qu'on retrouverait dans les territoires qui sont proposés?

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

360 C'est possible. C'est possible, il faudrait que je fasse la vérification.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Pouvez-vous la faire?

365 **PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Oui, on peut la faire.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

370 Merci.

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

375 Je dirais probablement, en complément, parce qu'on a des sites d'espèces menacées, comme le pygargue à tête blanche notamment, qui sont dans les territoires d'aires protégées. Donc il est probable qu'on ait des éléments du genre.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

380 D'accord. Mais ceux-là, si je ne m'abuse, on ne donne pas l'emplacement exact, si j'ai bien compris?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

385 On essaie de garder ça secret.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

390 D'accord. On va revenir pour le caribou plus tard, là, j'aimerais aller au ministère du Développement durable!

395 C'est vrai qu'un des points que vous mentionnez dans la mise de côté des territoires, c'est de favoriser l'acquisition et la diffusion de connaissances. Vous nous avez dit hier soir que votre priorité, c'était de mettre des territoires de côté.

Alors je voulais savoir, un, si vous aviez une planification ou un début de réflexion à l'égard de l'acquisition de connaissances.

400 Puis deux, un des éléments aussi, c'est le suivi du milieu naturel des territoires.

Alors d'après moi, si on veut effectivement effectuer un suivi, ça prend un état zéro, une connaissance de base, est-ce que vous avez l'intention de l'établir?

405 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Effectivement, dans le temps, on a l'intention d'établir, ça fait partie des activités du suivi d'acquisition de connaissances que le ministère veut développer.

410 Disons que pour le moment, on n'a pas d'inventaire systématique des espèces, on fait pas de campagne de terrain systématique sur les territoires.

415 Disons que les données qu'on a, pour pouvoir identifier nos territoires, entre autres pour ce qui est de la flore et de la faune, on a beaucoup avec le CDPNQ qui est le Centre de données sur le patrimoine naturel où on recense les occurrences d'espèces menacées.

420 On a aussi des campagnes, pas des campagnes, mais des visites terrains par les chargés de projet, pour recenser, pour vérifier les informations qu'on a dans le cadre du cadre écologique de référence.

Mais oui, les campagnes de connaissances, effectivement, le ministère aimerait bien pouvoir aller chercher plus de connaissances.

425 Je vous dirais aussi que dans certains territoires, on a quand même, comment je pourrais dire, des partenariats avec certains organismes, entre autres FloraQuebeca, qui font des inventaires dans certains territoires pour nous.

Donc on essaie de privilégier le partenariat avec des organismes de ce type-là, pour pouvoir nous aider à compléter les connaissances qu'on a des territoires.

430

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Puis dans la mesure où les espèces animales relèvent de la responsabilité de vos collègues ici de l'autre côté de la salle, comment ça se passe, avez-vous des ententes avec eux, est-ce que ça reste à négocier?

435

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Bien, je veux dire, à ma connaissance, on n'a pas d'entente.

440

Je laisserais peut-être André compléter la réponse.

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Bien en fait, c'est ça, eux, ils font les inventaires sur la faune, nous, on fait les inventaires sur la flore, puis aussi, au ministère des Ressources naturelles, il y a des inventaires sur la flore également, des inventaires forestiers.

445

Ça fait que non, en fait, il y a pas d'entente spécifique, sinon qu'on se concerte, puis il n'y a pas de dédoublement, il y a pas suffisamment de ressources comme ça, on s'arrange pour pas dédoubler nos efforts à des endroits.

450

Je voulais juste rajouter, par rapport à l'association qu'on a avec FloraQuebeca, l'an passé, on a fait des inventaires avec FloraQuebeca dans la réserve de Sainte-Marguerite, et on a fait des trouvailles extrêmement intéressantes au niveau de la flore, des espèces rares, des espèces très intéressantes, des additions à la flore régionale.

455

Alors il y a eu vraiment au niveau bryologique, en fait des mousses, et aussi au niveau vasculaire, et c'est des trouvailles qui, en tout cas, nous motivent davantage pour protéger ce territoire-là, des éléments de la flore qui sont vraiment particuliers.

460

Puis on espère, avec FloraQuebeca, poursuivre cette association-là, puis travailler dans d'autres réserves partout, dans toutes les réserves de biodiversité éventuellement, mais progressivement.

465

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça va, merci.

470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vous remercie. De ce qu'on en comprend, c'est que le ministère n'a pas établi de plan précis ni de budget à ce stade-ci, pour parfaire la connaissance faunique et floristique dans les aires protégées, sauf certaines interventions ponctuelles que vous avez mentionnées.

475

Oui, monsieur Lavoie.

**PAR M. MICHEL LAVOIE:**

480 C'est très bien, ça répond à ma question.

Puis effectivement, des partenariats de la sorte, je pense que justement, ça peut permettre de faire évoluer l'acquisition de connaissances positivement.

485

Donc je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

490 C'est moi qui vous remercie.

---

**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais laisser la parole à mon collègue monsieur Haemmerli, pour quelques questions justement toujours sur les aspects fauniques, et plus particulièrement le caribou forestier!

500 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Peut-être avant de tomber dans le caribou forestier, juste pour terminer sur ce qu'on a mentionné en termes d'inventaires et de connaissances!

505 On nous mentionne aussi dans le document de présentation qu'il y a une entente entre le ministère du Développement durable et celui des Ressources naturelles pour la surveillance des territoires.

510 Alors moi, j'aimerais savoir, qu'est-ce que cette entente fait là? Est-ce que c'est un budget dédié aux aires protégées? Est-ce que c'est des sommes supplémentaires? Est-ce que c'est des sommes que le ministère transmet au MRNF au besoin?

Pouvez-vous juste nous faire un petit portrait, s'il vous plaît?

515 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Oui monsieur le Commissaire. En fait, c'est une entente qu'on a avec les agents de la faune. Disons qu'on avait déjà une entente avec les agents de la faune qui portait spécifiquement sur le contrat des suivis des réserves écologiques et des espèces menacées et vulnérables.

520 L'année dernière, en décembre, les deux (2) ministères ont conclu une nouvelle entente élargissant les mandats des agents de protection de la faune à la surveillance des réserves écologiques, mais aussi des réserves de biodiversité.

525 Dans cette entente-là, notre ministère a fait un inventaire des différentes réserves et les a cataloguées, dans le sens, celles où on demandait une surveillance ou un contrôle plus accru, compte tenu soit de la proximité, de la fréquentation des territoires.

530 Donc on a augmenté les sommes pour la surveillance, et les agents de la faune, maintenant, vont réserver certaines heures, certains nombres d'heures par réserve de biodiversité qui ont été ciblées par le ministère.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

535 Est-ce que ces arrangements peuvent être déposés à la Commission?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

540 Il faudrait que je vérifie si l'entente comme telle est publique, si on peut la déposer.

On me dit que le corps de l'entente est public, mais on ne dépose pas les annexes, compte tenu qu'on identifie les territoires où il y a un contrôle et un suivi qui a été ciblé.



**PAR LE COMMISSAIRE:**

545

En fait, c'est pour éviter d'identifier ces territoires-là?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

550

C'est ça, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

555

On va y réfléchir, puis on va vous revenir éventuellement, merci.

Bon, le caribou forestier! Je vais essayer d'y aller dans l'ordre. Il y a plusieurs enjeux plus ou moins complexes, je vais aller aux Ressources naturelles.

560

Pour permettre à la Commission de comprendre comment les aires protégées s'intègrent à la protection du caribou, est-ce qu'il serait possible d'avoir un document ou en tout cas nous présenter pour la région les massifs de protection, les massifs de remplacement, puis comment tout ça s'organise, un peu à l'image d'un document similaire qui a été déposé dans le cas de l'audience sur la Côte-Nord?

565

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Il est effectivement possible de faire une présentation dans ce sens-là, quoique le document qu'on a est pas tout à fait public, là. Il y a des éléments qui sont encore...

570

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Quels sont les éléments qui sont...

575

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

On possède actuellement une optimisation de la rotation des massifs. Essentiellement, ce qu'on pourrait vous présenter pourrait changer, c'est pas quelque chose – c'est quelque chose qu'on étudie, on regarde le plan dans son ensemble, il y a une première cédule de rotation qui est établie, puis là, dans les préoccupations d'optimisation, ces éléments-là pourraient changer.

580

Mais le concept général, avec les éléments de la région, on pourrait vous les présenter.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

585 C'est ça, à condition qu'on nous précise que le document est préliminaire, sujet à changement, ça nous permet au moins de comprendre comment ça s'imbrique.

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

590 Absolument.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

595 Ce que je voulais savoir aussi, c'est qu'on nous dit dans les documents que vos collègues ont déposés – bien non, ça vient du plan de rétablissement du caribou – qu'il y a déjà des plans de protection dans certaines zones de la région où on sait qu'il y a des hardes qui existent, que ce soit au lac Manouane, Péribonka, Pipmuacan.

600 Ces plans-là, qu'est-ce qu'ils ont de différent? Comment ils s'intègrent avec les massifs de protection puis la stratégie qui a été mise en place? Est-ce que c'est des éléments différents, est-ce que ça a été intégré?

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

605 Bien écoutez, ces plans-là, à moins que je me trompe, Damien va me corriger, c'est les plans de l'industrie forestière, là, dans un contexte où, comme vous le savez, en 2013, le régime forestier change, puis c'est nous qui allons faire ce plan-là.

610 Nous, on a passé la dernière année à déployer beaucoup d'efforts pour arriver avec notre propre planification.

615 Il y a synergie entre ces deux (2) planifications-là, mais pas à cent pour cent (100 %). C'est-à-dire qu'en fonction de la vision qu'on a – parce que la vision des bénéficiaires de CAAF s'arrête à 2013 et nous, elle doit continuer, ça fait que dans ce sens-là, on s'est inspiré de ce qu'il y avait à certains endroits beaucoup, puis d'autres endroits moins, puis d'autres endroits pas du tout, pour créer un nouveau plan que nous, on était pour mettre en place à partir de 2013.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

620 Et est-ce que ce plan-là couvre l'ensemble des besoins de protection de l'espèce ou vous comptez encore sur d'autres éléments qui seraient amenés par les compagnies forestières?

625 C'est juste pour qu'on soit capable de savoir si on va avoir une vue d'ensemble avec, un, le  
vôtre, ou si on a besoin d'avoir un éclairage supplémentaire pour ce qui viendrait des compagnies  
forestières.

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

630 Si je comprends bien votre question, écoutez, notre plan, c'est une stratégie qui comble  
l'ensemble de la région, les plans forestiers, ça vient par TDF, ça vient par UAF, c'est différent, c'est  
plus adapté, nous, on pense que notre plan est plus facile à comprendre.

635 Mais je pense que vous allez être mieux en mesure de comprendre. Je pourrai vous faire un  
portrait de ce que nous, on propose, à partir de 2013, puis un portrait de ce qui existe déjà avec  
des outils, je pense que ça serait plus facile.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

640 Pouvez-vous le faire là?

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

645 Non, je pourrais pas le faire là. J'ai des choses avec moi, mais c'est quelque chose qu'on  
peut préparer pour demain ou ce soir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

650 Pour ce soir?

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

655 Est-ce que c'est envisageable?

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

660 Oui, c'est envisageable de préparer quelque chose pour ce soir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

665 Là, nous avons pas beaucoup de personnes qui sont inscrites au registre, donc il est fort possible que nous terminions ce soir l'audience, compte tenu de ça.

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

670 Oui, oui, dans ce contexte-là, si vous me donnez un peu de latitude pour pas nous enfarger, on peut vous faire une présentation, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

675 Quitte à par après nous envoyer un document écrit plus complet?

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Oui.

680 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça va. Parce que c'était ça, la question suivante, c'était comment on traduit ça dans chacune des UAF, des unités d'aménagement forestier!

685 La Commission veut comprendre comment on descend ça jusqu'à l'opérationnel sur le terrain.

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

690 Oui, nous, nos plans de caribou, je cherche le lien avec les propositions d'aires protégées!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça s'en vient!

695

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

OK.

700 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est-à-dire que le ministère du Développement durable nous a fait valoir, alors je vais aller les voir, nous a fait valoir la contribution des aires protégées à la protection du caribou forestier.

705 Or, si on se fie à la présentation hier soir, oui il y a effectivement trois (3) aires protégées qui sont dans des endroits où il y a des densités de pistes de caribou très élevées l'hiver, mais dans la présentation de monsieur Bouchard, il y avait notamment une diapositive sur la villégiature où il y avait une zone de densité un petit peu moins grande. Il y avait aussi dans cette zone-là des massifs forestiers plus imposants qu'ailleurs.

710 C'est dans cette zone-là aussi, selon votre portrait des aires protégées 2002-2009, qu'on retrouve le plus de densités de pistes, il n'y a pas de projet d'aire protégée dans cette zone-là, est-ce qu'il y a une raison?

715 Est-ce qu'il est de votre intention d'essayer d'en implanter à un moment donné?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

720 Écoutez, je pense que dans les prochains, je veux dire, on a encore du travail à faire pour combler les carences du réseau.

Je pense que les efforts qui vont être mis pour combler les carences, ça va être là où la biodiversité, on a besoin de protéger des noyaux de conservation.

725 Et aussi, une des orientations, c'était d'avoir des grandes aires sauvages pour la protection du caribou forestier.

Effectivement, je veux dire, avec les aires qui sont en consultation aujourd'hui, on ne pense pas rencontrer l'ensemble des objectifs de protection, donc on a encore du travail à faire. Et ça va être des éléments qu'on va retenir, les espèces menacées, le caribou, pour le choix des prochaines aires.

Ça va être des éléments qui vont être tenus en compte.

735 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

740

Seulement complémentaire! Pour ce qui est de monter le pourcentage d'aires protégées à douze pour cent (12 %) d'ici 2015, est-ce qu'on peut s'attendre à ce qu'il y ait une autre consultation sur de nouvelles aires protégées au Lac-Saint-Jean d'ici 2015?

745

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

750

Effectivement. Je veux dire, en ce moment, le ministère, pour rencontrer ses objectifs, puis aussi suite à des doléances des milieux régionaux, à l'effet que le ministère ne travaillait pas beaucoup en participation, en collaboration étroite avec les milieux régionaux, puis compte tenu aussi du changement dans la gouvernance régionale, le ministère, dans ses orientations pour le plan d'action 2011-2015, a développé une procédure de participation du public où on commence en amont, complètement en amont du processus.

755

En ce moment, on a invité les CRÉ, les conférences régionales des élus, à participer, à collaborer avec le ministère au travail pour compléter le réseau d'aires protégées pour atteindre douze pour cent (12 %) d'ici 2015, selon les orientations qui nous ont été données.

760

En ce moment, on a dix (10) régions dans lesquelles on a débuté les travaux, puis on compte rencontrer les six (6) autres régions au cours de l'année 2012.

Il y a tout un processus de collaboration qui a été mis sur pied avec les différentes régions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

765

Mais spécifiquement ici pour le Lac-Saint-Jean, est-ce que par exemple dans deux (2) ans, il pourrait y avoir une autre audience du BAPE sur d'autres aires protégées?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

770

Oui, effectivement. En ce moment, la loi prévoit que les audiences se font au statut permanent. Disons que le travail qu'on fait en ce moment, c'est pour pouvoir arriver à des aires projetées.

775

Je pourrais pas vous dire si on peut avoir une aire permanente d'ici 2015, mais le processus, en ce moment, je veux dire, on travaille directement avec les partenaires de la région. Il y a des comités qui sont formés par les régions, par la CRÉ ou la CRRNT, on essaie d'utiliser les organismes qui sont déjà en place pour réunir tous les intervenants, tous les acteurs concernés par les aires protégées.

780 Et on travaille ensemble sur le portrait régional, les analyses de carences au niveau régional et après ça, sur des zones d'étude, des scénarios. Disons que c'est un échange, on essaie d'avoir un échange continu avec le milieu régional, pour pouvoir autant rencontrer nos objectifs que tenir compte des préoccupations puis des attentes des gens du milieu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

785 Très bien, merci. Monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

790 On continue dans la même veine!

Au mois de janvier de cette année, vous avez fait un appel de propositions à la Table d'analyse des carences ou à la CRÉ ici dans la région, avec une limite quelque part, début mars, pour pouvoir analyser les propositions durant le printemps, bon.

795 Pouvez-vous nous indiquer si cet appel-là a donné des résultats et en particulier pour la zone dont on parlait tantôt?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

800 J'apporterai une précision, monsieur le Commissaire. Cette opération, cet exercice public a été fait à la demande de la Table, de la CRÉ. C'est la Table régionale avec laquelle on doit collaborer, avec qui on discute.

805 Donc c'est la CRÉ, c'est la Table qui a décidée de faire un appel public pour voir si les gens de la région avaient des propositions à déposer.

810 Le ministère, pour lui, avait déjà reçu beaucoup de propositions en région, on a déjà beaucoup de données dans nos cartons, et il y a déjà beaucoup de territoires qui avaient déjà été proposés. Donc le ministère, pour lui, n'avait pas nécessairement l'intention de faire un appel public, mais, je veux dire, voyait d'un bon œil que la CRÉ ou la TRACA fasse cette opération-là pour aller chercher d'autres propositions pour lesquelles les gens ne s'étaient pas prononcés.

815 Donc nous, on a dit, bon, pour éviter que ça s'étale, on s'attendait d'avoir plusieurs dépôts, plusieurs propositions, donc on a dit, on va mettre quand même une date, compte tenu qu'on est en train de travailler sur l'identification de scénarios, des analyses de carences, de dire, bien, c'est le temps de recevoir les propositions.

820 Puis ce serait bien qu'on puisse les recevoir au mois de mars, d'ici mars, pour pouvoir commencer à analyser ces propositions-là dans le cadre des grandes zones d'intérêt.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

825 En avez-vous reçu?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

830 Je pense qu'on a reçu une proposition. Je sais pas du côté de la CRÉ, s'ils ont reçu d'autres propositions, mais pour nous, on a reçu, dans le cas de cet exercice-là, on a reçu une proposition.

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

835 Il y a une seule proposition.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

840 On va aller voir monsieur Chiasson!

**PAR M. SERGE CHIASSON:**

845 Je n'ai pas cette information-là. Il me semble que j'ai vu un document, je pense qu'on aurait trois (3) propositions, mais il faudrait que je le vérifie.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

845 Pouvez-vous nous revenir avec la réponse, ce soir mettons?

**PAR M. SERGE CHIASSON:**

850 Ce soir.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

855 Merci.



**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Monsieur le Président, maintenant que la canne caribou est ouverte, on continuerait, on aurait des précisions à donner sur le sujet.

860

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Allez-y.

865

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Disons que les aires protégées, au bénéfice du caribou forestier, chez nous, effectivement, c'est une partie importante de la solution pour le caribou, mais pour nous, c'est pas la seule.

870

La problématique qu'on a par rapport aux aires protégées, strictement pour le caribou, c'est que si ton aire protégée, il arrivait un malheur, une épidémie ou un feu, tu as plus d'habitat pour le caribou. Ça fait qu'évidemment, on mise beaucoup sur l'aménagement du territoire, puis éventuellement l'écosystémique pour pallier à ça. Un élément.

875

Puis j'ai l'impression aussi qu'on a peut-être donné l'impression à la Commission qu'il y avait pas beaucoup d'échanges entre la connaissance au niveau faunique qu'on avait chez nous, puis le travail du MDDEP, mais au contraire.

880

Il y a beaucoup de partage de données, on a des relations professionnelles entre les gens, entre les deux (2) tables, puis à l'heure actuelle, le travail qu'on fait à la TRACA dont Damien et moi faisons partie, il y a des échanges, puis il y a beaucoup de propositions de zones d'étude qui sont basées aussi sur le caribou forestier.

885

Donc simplement cette précision-là qu'au niveau des connaissances fauniques, il y a beaucoup d'échanges, contrairement à ce qu'on a pu laisser transpirer.

Damien voulait ajouter un (1) ou deux (2) éléments.

890

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

Par rapport à ce que vous soulevez tout à l'heure, relativement à l'information qui est à la base de l'élaboration de notre planification, de même que peut-être de la sélection d'aires protégées! Évidemment, j'ai soulevé tout à l'heure la question des éléments de télémétrie qu'on utilise, c'est un des outils qui est vraiment de première importance dans le travail qu'on fait pour la

895 planification, qui nous permet de définir à quel endroit on va mettre un massif par exemple de protection ou, le cas échéant, une aire protégée.

900 L'exemple des collines de Clérac, des drumlins de Clérac en est un. D'autres territoires dont des agrandissements, comme ceux qui sont proposés pour Onistagane par exemple, sont à l'intérieur de ça.

905 Comme vient de le mentionner Rodrigue, en contrepartie, les spécialistes du caribou nous indiquent qu'une aire protégée qui répondrait, entre guillemets, adéquatement aux besoins du caribou, devrait avoir minimalement plusieurs milliers de kilomètres carrés, ce qui est, dans les territoires sous aménagement, extrêmement difficile à mettre en place, voire impossible, dans le contexte actuel.

910 Donc ça veut pas dire qu'il y a pas un travail à faire dans ce sens-là, mais comme le mentionne monsieur Hébert, le travail qu'on vise à faire, c'est d'utiliser une aire protégée comme noyau, et de déployer en périphérie de ce noyau-là, même s'il n'est pas d'une dimension extraordinaire, des stratégies d'aménagement qui vont permettre de maintenir un habitat adéquat.

915 Au-delà de cet élément-là, évidemment, il y a une réflexion qu'on fait, nous autres, qu'on n'a peut-être pas réellement partagée encore, mais la question de grandes aires protégées. Il y a déjà du travail qui a été fait, notamment quand on regarde Albanel-Témiscamie-Otish qui est un grand territoire qui est au nord, avec Plétipi, avec Montagnes-Blanches, la réflexion qu'on a actuellement, parce que c'est vraiment en plein cœur de l'habitat du caribou forestier, le travail qu'on fait ou la réflexion qu'on mène présentement et qu'on veut essayer de bonifier, notamment avec les inventaires qu'on amorce dans la présente année, c'est de voir s'il y aurait une stratégie de connexion de ces différents territoires là entre eux pour en arriver à bâtir quelque chose qui pourrait être très porteur pour le caribou.

920  
925 Maintenant, comme je vous dis, c'est une réflexion, et il faudra voir dans quelle mesure ça répond à l'ensemble des enjeux auxquels on est confronté, puis en même temps, qu'il faut répondre à des problèmes de carences dans le sud, tout en gardant une activité économique viable, je dirais.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

930 Bon, d'accord. À ce sujet-là justement, durant les ateliers préparatoires, puis je sais pas si les gens du ministère du Développement durable vont vouloir répondre aussi, mais je vais vous poser la question à vous!

935 Il avait été question justement d'examiner la possibilité d'établir un corridor entre les montagnes Blanches et le lac Plétipi, est-ce que c'est quelque chose qui a été regardé depuis ou c'est quelque chose qui est encore à l'examen?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

940 Ça fait partie de la réflexion que je viens d'expliquer.

945 Donc à l'intérieur notamment de nos démarches liées à la certification forestière dont on a parlé un peu hier soir, FSC, de la Stratégie québécoise des aires protégées, du besoin d'atteindre le douze pour cent (12 %) du Plan Nord, de tous ces éléments-là, on essaie de tout mettre ça dans le même chaudron et de brasser ça pour arriver avec une soupe qui va répondre au maximum d'enjeux et nous permettre, on l'espère, d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

950 Parce que la question ultime, c'est finalement, est-ce qu'on peut planifier la récolte et l'aménagement forestier tout en assurant la survie de l'espèce? C'est la question qu'on voulait vous poser.

955 On s'aperçoit que la réflexion est encore en marche, finalement?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

960 Je répondrais à ça, évidemment, travailler avec des populations animales comme le caribou forestier, c'est pas simple. C'est un exercice qu'on a commencé relativement récemment. Je suis impliqué dans le dossier depuis, moi, 1995-96 qu'on travaille sur ce dossier-là.

Dans l'évolution de populations animales comme le caribou forestier, sur des territoires aussi grands que celui qu'on a là, 1995, c'est hier! Il faut voir ça un peu comme ça.

965 Avant d'être en mesure de mesurer les effets des différents travaux qu'on a faits depuis, notamment en matière d'aménagement forestier, les modifications qu'on a apportées à nos approches d'aménagement, avant de voir l'effet sur les populations, ça va prendre facilement un autre quinze (15) ans.

970 Donc c'est une difficulté qui est importante.

Ceci étant dit, ça veut pas dire que parce qu'on n'a pas de réponse aujourd'hui, on doit tout arrêter. On continue d'acquérir de l'information, notamment, je parlais tantôt de télémétrie sur l'ours

975 noir, parce que jusqu'à l'année dernière, on croyait que le principal prédateur était le loup. Nos données qu'on a aujourd'hui, suite aux travaux qui ont été amorcés il y a deux (2) ans, nous disent que c'est pas le loup, c'est l'ours noir.

980 Donc on faisait fausse route jusqu'à il y a deux (2) ans, par rapport à la prédation. Donc ça nous donne des pistes de réflexion, voire des pistes de solutions pour tenter de rétablir ou du moins d'aider au rétablissement des populations.

985 De la même façon, la question du prélèvement par la chasse ou le braconnage. C'est des éléments qui sont difficilement contrôlables, dans un territoire de la dimension de celui dont on parle. C'est vraiment pas quelque chose qui est simple.

La base de tout ça, c'est un habitat, mais on aura beau maintenir un habitat de première qualité, s'il y a quelqu'un qui, par en arrière, vient gruger le stock, on réussira pas.

990 Donc l'ensemble des mesures ou l'ensemble des démarches qu'on doit mettre en œuvre sont incluses dans le plan de rétablissement qui, lui, est un document public qui est sur Internet et qui est actuellement en révision, qui va nous donner, en 2013, de nouvelles orientations, des nouvelles lignes à mettre de l'avant pour être en mesure, on l'espère, de réussir à rétablir les populations.

995 Maintenant, est-ce qu'on réussira, c'est une autre question.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Je vais picosser encore un petit peu!

1000

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

Ça commence à me gratter!

1005

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1010

Dans les actes du colloque sur le caribou justement, il était question, en 2010, d'un bilan intérimaire de la mise en application des premières mesures du plan qui devait encore être approuvé par les autorités avant d'être rendu public, alors la première partie de la question, c'est, est-ce qu'on a ce bilan?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

1015 On amorce un deuxième tour d'inventaire. Donc un bilan de la population, jusqu'à maintenant, on a un seul inventaire de fait sur les populations de caribou forestier au Québec. Donc on amorce actuellement un deuxième tour.

1020 Ce qu'on a comme information, c'est des données fragmentaires, je dirais, qui viennent des relevés qu'on fait localement sur des populations, entre autres en termes de nombre de faons par cent (100) femelles, des choses comme ça, qui nous donnent des informations localement sur l'état des populations.

1025 Un élément qui est intéressant, je vous dirais, en termes de santé des populations, qui nous donne une indication sur le fait que nos animaux ne sont pas en mauvaise santé, les prélèvements qu'on fait, quand on fait nos inventaires, quand on fait nos marquages, nous indiquent que cent pour cent (100 %) ou à peu près cent pour cent (100 %) des femelles sont porteuses de faons, donc si elles sont en mesure de se reproduire, ça veut dire que la santé des animaux est bonne.

1030 En contrepartie, si on n'est pas capable de conserver nos faons, on a un problème, soit au niveau de l'habitat, soit au niveau de la prédation, soit au niveau de différents paramètres. Donc il y a quelque chose à travailler de ce côté-là définitivement.

Maintenant, pour avoir un chiffre sur l'état réel des populations, il faut compléter l'inventaire.

1035 **PAR LE COMMISSAIRE:**

1040 Et le deuxième volet de la question, sur le plan des connaissances, depuis la mise en œuvre du premier plan, est-ce qu'on a appris des choses qui pourraient changer les orientations qu'on va mettre sur la table, dans le cadre du deuxième plan qui est à venir?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

1045 Il y a un élément, je dirais, assez fondamental, c'est que dans le plan qu'on a actuellement, celui que monsieur Hébert parlait tantôt, on applique un principe de rotation de massifs, alors que dans la réflexion actuelle – puis là, bien, je peux pas vous dire si effectivement, ce sera retenu ou pas – mais dans la réflexion actuelle, on parle plus de niveau de perturbation par grand territoire, et donc de maintenir un niveau de perturbation qui ne doit pas franchir un certain seuil, donc on applique un principe de seuil par grand territoire.

1050 Est-ce que ce sera meilleur, est-ce que ce sera pire, je peux pas vous le dire aujourd'hui. L'avenir nous le dira.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1055 D'accord. On en a quelques-unes encore sur le dérangement et l'accès aux territoires, mais je pense qu'auparavant, on va questionner sur les chemins forestiers.

Donc je vous reviendrai plus tard. Merci beaucoup.

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

1060 Monsieur le Commissaire, quand vous parliez d'un corridor entre Plétipi et Montagnes-Blanches, vous voulez dire une aire protégée ou un corridor?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1065 Bien, il était question de maintenir un corridor, je sais pas si c'est sur l'esker qu'il y a entre les deux (2) aires!

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

1070 Moi, ce que je voulais ramener comme élément par rapport à ce qu'ont présenté les gens du ministère des Ressources naturelles, puis je l'ai présenté hier, au niveau des carences du réseau d'aires protégées, au niveau régional, les carences sont dans le sud de la région administrative.

1075 Et bien sûr, dans le nord, actuellement, les zones d'études qu'on identifie pour développer le réseau, il y en a pas nécessairement dans le nord, parce que c'est là, dans le nord, où le réseau est le mieux développé.

1080 Ce qui veut pas dire que c'est pas intéressant, un corridor entre Plétipi et Montagnes-Blanches, mais peut-être qu'une aire protégée n'est pas l'outil nécessaire pour faire ce corridor-là. On est dans un secteur où il y a peu d'activités forestières, on est au-delà de la limite des forêts commerciales, et le corridor existe déjà, sans qu'on ait fait une aire protégée.

1085 Et le fait de faire une aire protégée changerait relativement peu de choses, sinon peut-être qu'il y aurait plus d'activité minière possible.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1090 D'accord. Mais j'en avais une autre par rapport au caribou forestier!

1095

Dans l'appel que vous avez fait, vous documentez les propositions d'agrandissements ou d'aires protégées reçues de 2002 à 2009, puis celles après 2009. Puis il y en a deux (2) qu'on retrouve aux deux (2) endroits qui reviennent constamment; il y en a une qui est à l'ouest du lac Péribonka, puis finalement, qui constitue vos agrandissements de Onistagane; et puis il y en a une qui est à l'ouest des îles du Pipmuacan et qui est revenue après 2009 dans une version réduite, et elle serait l'objet de la demande par la compagnie forestière elle-même, et elle est refusée en raison de contraintes forestières.

1100

Alors j'aimerais juste comprendre le pourquoi du comment!

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

1105

Bien en fait, effectivement, c'est un agrandissement qui avait été analysé pour les besoins du caribou forestier. Et les contraintes forestières ont été identifiées, il y a à la fois des contraintes forestières et des contraintes minières, dépendamment des sites précis.

Là-dessus, je pense que c'est le ministère des Ressources naturelles qui doit préciser les contraintes.

1110

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Alors monsieur Hébert.

1115

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Les propositions que fait l'industrie forestière leur appartiennent. C'est fait en fonction de leur planification qui va jusqu'en 2013, leur priorité.

1120

Nous, souvent on partage les propositions qu'ils font, parfois non. Comme vous le savez, nous autres, notre vision, au niveau de la planification forestière, va au-delà de 2013, puis maintenant, on a nos spécialistes chez nous qui nous guident par rapport au secteur où on veut intervenir, d'autres qui feront l'objet d'aires protégées.

1125

On a nos propres propositions. Il y a rien qui nous lie à la proposition de la compagnie, là, puis elle est tout à fait à même de faire ses propres propositions. Puis nous, de pas les reconnaître.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1130 Et qu'est-ce qui fait que vous les reconnaissez pas? Soit il y a de la récolte à faire, soit il y a eu des travaux de plantation?

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

1135 Oui, c'est généralement ça. Ou on y voit un potentiel pour l'exploitation pour les prochaines années, ou il y a eu des investissements sylvicoles.

1140 Moi, je vous dirais que dans ce cas-là, c'est probablement pas des investissements sylvicoles, parce que souvent, c'est eux qui les ont faits, c'est probablement plus en termes de potentiel industriel; on cerne des secteurs qui sont différents de la tangente qu'ils auraient prise.

1145 Étant donné qu'on n'est pas limité à des UAF, on a une vision, même si c'est planifié par UAF, on a quand même une vision qui est plus globale par rapport à l'approvisionnement. Ça change un peu la donne évidemment.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1150 Et pour les agrandissements 1 et 2 du Pipmuacan, est-ce qu'on pourrait avoir peut-être une image des contraintes minières, s'il y en a?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

On parle de la péninsule?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

La grande péninsule avec le lac Gouin.

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

1160 Je vais vous expliquer en trois (3) mots la raison pour laquelle l'industrie propose ça, en lien avec ce que monsieur Hébert vient de mentionner!

1165 C'est que c'est un territoire qui a fait l'objet de récoltes il y a une trentaine d'années et qui a également été affecté par un feu en partie, donc il y a pas de récolte à prévoir là à court terme.



Donc l'industrie étant responsable de la planification jusqu'en 2013, donc dernière année cette année, c'est évident qu'ils ne feront pas d'intervention dans ce secteur-là.

1170 En contrepartie, c'est un territoire qui est bien régénéré et c'est une forêt de trente (30) ans qui, si on la soustrait, génère un impact majeur sur la possibilité forestière du territoire en question.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1175 Et ça, c'est quelque chose qu'on pourrait trouver dans les documents que madame Bertrand a déposés?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

1180 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1185 Merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1190 Donc on pourra regarder l'aspect forestier! Pour l'aspect particulier qui est ici, peut-on aussi avoir l'emplacement pour cet endroit-là, l'emplacement des claims miniers aussi, au niveau cartographique, spécifiquement pour cette aire protégée là, pour la péninsule, pour qu'on ait le meilleur portrait possible?

On pourra faire le suivi avec vous pour ce point-là.

1195 **PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Pipmuacan 1 et 2?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1200 Oui, tant qu'à y être.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1205 Oui, s'il vous plaît!

Pendant que vous cherchez, je vais aller voir madame Bernard!

1210 Dans les plans de conservation des aires protégées qu'il y a sur votre site, au point 3.14, il est prévu que les membres d'une communauté autochtone qui, à des fins alimentaires, rituelles ou sociales, réalisent une intervention, pratiquent une activité sur le territoire de la réserve projetée, sont exemptés de l'obligation de requérir une autorisation pour ce faire.

1215 Dans le contexte particulier du caribou des bois, est-ce que ça reste valide ou est-ce qu'il y a des contraintes qui pourraient être imposées aux communautés?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

1220 Monsieur le Commissaire, je pense que pour les espèces qui sont menacées et vulnérables, je pense que la règle s'applique à tout le monde.

Je vais laisser peut-être monsieur Côté répondre.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1225 Monsieur Côté, précisez s'il vous plaît!

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

1230 La restriction peut s'appliquer pour des fins de conservation, la Loi sur la protection et l'aménagement de la faune permet d'interdire le prélèvement, même par les Autochtones.

1235 Malheureusement, dans le contexte actuel, on est avec une espèce vulnérable, elle n'est pas désignée menacée, en tout cas pas formellement, et cet aspect-là, pour le moment, pour les communautés autochtones concernées, c'est une suspension volontaire des activités de chasse par certaines communautés et non pas par l'ensemble des communautés.

1240 Donc on sait qu'il y a encore du prélèvement qui est réalisé par certaines communautés dans le territoire régional. Mais je dirais même, on sait qu'il y a du prélèvement de réalisé par toutes les communautés dans le territoire régional.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1245 D'accord. Tant qu'à vous avoir sous la main, une petite question vite!

1250 Le caribou est considéré comme une espèce parapluie. Le fait de mettre en place des mesures qui, ultimement on espère, vont permettre le maintien de l'espèce, est-ce que ça vaut pour l'ensemble des espèces où il y a d'autres espèces rares ou à statut précaire dans la région, comme, je sais pas, le carcajou ou le cougar?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

1255 Il y a effectivement d'autres espèces. Évidemment, le carcajou est un exemple un peu compliqué, parce que c'est plus un fantôme! En tout cas, à ma connaissance, moi, j'en ai jamais vu, puis je connais pas bien des gens qui peuvent se vanter d'avoir vu un carcajou. J'ai par contre déjà vu un cougar, ça, c'est une autre question, mais bon. C'est peut-être aussi rare, mais peut-être plus visible.

1260 Pour les espèces menacées, les espèces désignées, il existe des modalités particulières de protection qui s'appliquent, tant pour les activités forestières que pour les autres activités qui sont sous la responsabilité du ministère.

1265 Donc soit des périodes d'interventions, des restrictions aux périodes d'interventions, des restrictions totales d'interventions sur certaines superficies, par exemple pour des espèces d'oiseaux, à partir du nid, bon, ces éléments-là existent. Ça fait partie entre autres, cet aspect-là, d'entente administrative qu'on a avec le ministère du Développement durable, et également sur la protection des espèces, en vertu du CDPNQ.

1270 On effectue un suivi annuel, on effectue une mise à jour annuelle également des sites connus, et on demande aux intervenants, lorsqu'ils ont connaissance de sites qu'on n'aurait pas dans nos systèmes de données, de nous transmettre l'information, pour qu'on puisse les inscrire.

1275 Donc au niveau des espèces sensibles, les espèces menacées, vulnérables, on a un suivi continu qui est fait là-dessus, une sensibilisation des intervenants et une mise à jour annuelle de l'information.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1280 Merci.

---

1285

**FRÉDÉRIC VILLENEUVE (Saguenay)**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1290           Alors avant de poser les questions sur les chemins forestiers, je vais inviter un autre participant à venir poser ses questions, monsieur Frédéric Villeneuve.

Bonjour monsieur.

1295           **PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

Bonjour. Avant de poser ma question, je voudrais être certain d'avoir bien compris pour la zone qui est exclue, la zone 2 qui est exclue dans la réserve aquatique de la rivière Sainte-Marguerite.

1300           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

1305           **PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

Je voudrais savoir si ça a été répondu, puis si ça a été répondu, c'est quoi la réponse?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1310           En début de séance, nous avons abordé le sujet.

Donc pour la zone 2 de l'aire protégée projetée pour la rivière Sainte-Marguerite, zone qui n'avait pas été retenue, zone d'agrandissement?

1315           **PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Je pense qu'hier, le ministère des Ressources naturelles a indiqué que c'était des questions – vous voulez dire la cause?

1320           **PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

Bien, c'est parce que vous aviez répondu pour AbitibiBowater, mais je pensais que vous répondiez à ma question que j'ai posée hier.

1325

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pouvez-vous la répéter, votre question?

1330 **PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

Bien, c'est que ma question, c'était pourquoi que la zone 2 n'a pas été retenue dans la réserve aquatique de la rivière Sainte-Marguerite?

1335 **PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Je crois que le ministère des Ressources naturelles a indiqué que les contraintes étaient de nature forestière.

1340 **PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

Oui, mais vous m'aviez dit qu'il y avait une compagnie, quelle compagnie?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1345

Monsieur Villeneuve, en début de séance, les gens du ministère ont nommé la compagnie qui était Produits forestiers Saguenay.

**PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

1350

Mais c'était pas clair.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1355

Voulez-vous répéter, monsieur Hébert, s'il vous plaît?

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

1360

Écoutez, à court terme, il y a pas de planification forestière dans la zone, monsieur le Commissaire.

Cette zone-là a pas été incluse, parce qu'on jugeait qu'il y avait un potentiel fort au niveau forestier.

1365 Puis là, si vous voyez, il y a une fine partie entre la UAF, qui est enclavée entre l'aire protégée et l'UAF, dans le secteur, la matière ligneuse se fait un peu plus rarissime, puis là, il y a des infrastructures, il y a déjà des travaux qui sont à proximité, puis probablement qu'ils vont s'étendre à cette zone-là dans les prochaines années.

1370 Mais à l'heure actuelle, il n'y a pas de planification qui est prévue, pas à court terme.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Villeneuve.

1375

**PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

C'est la réponse?

1380

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Oui, c'est la réponse. On a donné cet avis-là pour d'autres agrandissements qui ont été refusés. C'est une question d'approvisionnement, dépendamment des secteurs, les priorités, où est-ce qu'on pense s'en aller dans les prochaines années.

1385

**PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

Si on veut déposer un mémoire concernant cette zone-là, c'est tu possible?

1390

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Sans problème.

**PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

1395

1400

Ma question maintenant! Moi, je suis un citoyen de Sainte-Rose-du-Nord, puis ça fait, moi, je dirais au-dessus de soixante-quinze (75) ans qu'on va à la plage du lac Résimond, puis j'ai une description du territoire de la réserve aquatique, puis il y a eu des droits municipaux, mais ça parle pas de la plage en tant que telle, mais ils disent qu'il y a eu des droits à des fins municipales pour l'élimination de déchets, deux (2) droits à des fins communautaires, un droit à des fins communautaires pour des activités récréatives, est-ce que ça inclut la plage? Nous, on l'appelle la plage publique du lac Résimond.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1405

Très bien. Alors du côté du ministère du Développement durable!

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

1410

En fait, c'est des données foncières. Nous, les données, on les prend, les bases de données, du ministère des Ressources naturelles. Je crois que ça doit correspondre effectivement à la plage en question.

Je sais pas si les gens du ministère!

1415

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On pourrait avoir la confirmation.

1420

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Répétez-moi, je discutais avec Damien sur le dernier élément!

**PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

1425

C'est que moi, ce que je veux soulever, c'est que ça fait au-dessus de soixante-quinze (75) ans que la population de Sainte-Rose va à cette plage publique là, entre guillemets, publique. Pour nous, c'était comme à nous autres, là.

1430

Mais là, j'essaie de faire le lien avec la description du document qu'on a retrouvé sur Internet.

Vous avez dit qu'il y a des droits municipaux, mais dans ce coin-là, il y a juste Sainte-Rose-du-Nord puis Saint-Fulgence. C'est pas marqué c'est quoi ces droits-là. C'est juste marqué des droits de déchets – déchets, on sait c'est quoi, mais il est fermé, ce site-là!

1435

Puis après ça, les autres droits, c'est des droits communautaires, des droits à des fins communautaires, à des activités récréatives. C'est où, c'est quoi? Puis on peut tu avoir ce permis-là pour le lire, pour savoir exactement c'est où?

1440

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'on peut avoir le détail?

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

1445

Oui, on peut avoir le détail. Moi, je peux partir de la description de ce qui est dans le document, mais par rapport à votre plage, par rapport à ce que vous faites référence, à ce que monsieur fait référence, moi, j'ai pas l'emplacement en tête.

1450

Je peux vérifier ce qu'on a mentionné dans le détail pour les droits à ce niveau-là, sans problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1455

Peut-être déposer un petit document qui précise la nature des différents droits dans ce cas-ci.

**PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

1460

C'est tu aller se baigner!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1465

C'est où il s'applique exactement.

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Mais d'après moi, c'est une incompréhension où les droits s'exercent, là.

1470

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc les gens du ministère du Développement durable prennent ça en note, donc qu'ils puissent nous produire un document.

1475

**PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

Moi, je pourrai plus revenir, ça fait que je vais suivre ça sur Internet. J'aimerais ça avoir la réponse.

1480

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va essayer de l'obtenir rapidement.



**PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

1485

OK, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1490

L'information, on la déposera. Merci.

---

**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

1495

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, je vais aborder la question des chemins forestiers!

1500

Il est question, il est prévu que l'administration ou l'entretien de certains chemins forestiers deviendrait à la charge du gouvernement, et si j'ai bien compris aussi, des MRC, alors ma question s'adresse au ministère des Ressources naturelles et de la Faune!

1505

Pouvez-vous m'expliquer c'est quoi ce changement de régime forestier, qu'est-ce que ça implique au niveau de la gestion future et de l'entretien et de l'ouverture des chemins dans le territoire public?

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

1510

Je vais commencer, puis mon collègue plus expérimenté va comme d'habitude compléter mon idée!

1515

Ce qu'il faut comprendre, c'est que le changement de régime – on va y aller juste un produit forestier! Au point de vue de la gestion de la voirie forestière, le nouveau régime amènera pas nécessairement du changement à la gestion de la voirie forestière.

1520

C'est-à-dire que le ministère va continuer à investir de l'argent dans la construction de chemins, dans la réfection de chemins, là où elle va s'approvisionner en matières ligneuses, là où elle va faire des travaux sylvicoles.

En dehors de ça, dans un contexte forestier, il y aura pas d'autre investissement qui va se faire, bon.

1525 Là, maintenant, si on regarde la problématique de la voirie forestière dans un contexte où il doit maintenant, dans son intégrité actuelle qui est un legs de l'industrie forestière, dans un contexte où il doit satisfaire aux villégiateurs, à l'industrie minière, aux pourvoies, aux zecs, aux cueilleurs de bleuets, etc., il faut absolument le voir dans un contexte multiresource.

1530 Puis à ce moment-là, là, il y a toutes sortes de questions qui se posent par rapport au financement, par rapport à qui va entretenir les chemins, par rapport à toute cette gestion-là, mais elle doit absolument se faire dans un contexte multiresource.

1535 Le ministère a eu des programmes par le passé pour financer, pour aider à l'entretien des chemins, pour aider à la réfection des chemins.

1540 Ce que je connais du programme à l'accessibilité aux territoires actuels, il y a plus d'argent dedans, ce programme-là doit prendre fin, mais j'imagine qu'il y a quelque chose d'autre, sans avoir une boule de cristal, qui pourra se développer. Écoutez, il y a beaucoup d'organismes, il y a plein d'exemples régionalement de gens qui se sont regroupés pour satisfaire à ces besoins-là au niveau financier, il y a des demandes qui ont été faites.

1545 Ça fait que c'est une gestion qui est complexe, mais il faut pas dire que le nouveau régime amène le ministère à être responsable de l'ensemble de la voirie forestière telle qu'elle existe en ce moment. Le ministère peut pas présumer de ça, on n'a pas les moyens de ça, ça fait qu'il faut absolument prendre ça dans un contexte global.

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

1550 Par rapport à la situation actuelle, je vous dirais, la seule nuance en lien avec ce que vous mentionniez tout à l'heure, sur le fait que le ministère a de nouvelles responsabilités, si on veut voir ça comme ça, c'est que dans le contexte du nouveau régime forestier, le ministère, en quelque sorte, hérite de la responsabilité du maintien du grand réseau d'accès. Donc l'accès aux grands territoires, pour permettre les activités, notamment d'aménagement forestier, devient une responsabilité du ministère, bon.

1555 Dans ce cadre-là, les fonds nécessaires, l'argent nécessaire que le ministère utilisera pour le maintien et l'entretien de ce réseau-là va provenir des activités de prélèvements de ressources dans le territoire. Donc forêt, mine ou autre activité énergétique, on peut toutes les nommer.

1560 L'autre aspect de la nuance du nouveau régime forestier, c'est que je parle du réseau principal, donc les grands axes qui donnent un accès à l'ensemble du territoire de façon générale, dans le nouveau régime, pour ce qui est des opérations forestières de récolte à travers les garanties d'approvisionnement ou le marché libre, la vente au marché libre du bois qui est prévue,

1565 la vente à l'enchère du bois, la construction du réseau, à l'intérieur des zones de récolte, demeure de la responsabilité de celui qui détient une garantie ou qui va obtenir par la vente aux enchères un volume de bois à récolter dans un territoire donné.

1570 Donc c'est l'entrepreneur ou l'industriel qui va aller faire la récolte dans un territoire, qui va construire les chemins pour extraire les produits qu'il veut extraire de ce territoire-là et par la suite, évidemment, s'il y a d'autres activités ou du développement qui se fait à l'intérieur de ça, bien, l'entretien de ce réseau-là devrait devenir à la charge des utilisateurs. On sait que c'est pas quelque chose qui est simple, mais bon, c'est le principe.

1575 Évidemment, il va peut-être arriver des nouveautés. Il y a du travail qui se fait, des réflexions qui sont en cours actuellement sur appelons ça une gestion intégrée de l'accès, qui pourrait nous amener, par exemple dans certaines situations, à fermer des chemins, à diminuer l'empreinte sur le territoire du réseau routier pour différentes raisons, comme par exemple la protection de l'habitat du caribou forestier.

1580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Du côté de la Conférence régionale des élus, la question de l'accessibilité, surtout pour des villégiateurs, la CRÉ voit ça de quelle façon?

1585 Est-ce que c'est un problème, est-ce qu'il y a des solutions, est-ce qu'il y a des revendications du côté des MRC qui sont faites à ce stade-ci?

Comment vous pouvez nous résumer la situation?

1590 **PAR M. SERGE CHIASSON:**

Écoutez, bien, c'est sûr que c'est un problème, parce que l'ensemble des MRC, à chaque fois qu'on aborde ce dossier-là, lèvent la main, disent, on est sollicité par les villégiateurs, on doit effectivement mettre la main dans nos poches.

1595 Je pense qu'on s'en va plus sur une gestion qui sera utilisateur-payeur au cours des prochaines années.

1600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté des villégiateurs. Et étant donné maintenant, bon, qu'il y a un processus collaboratif pur les futurs baux de villégiature, donc j'imagine que les MRC vont examiner, vont proposer des

1605 axes prioritaires dans lesquels il y a une accessibilité relativement aisée qui serait maintenue, et les MRC, à ce moment-là, accorderaient des baux sous conditions, si j'ai bien compris?

Si quelqu'un veut un bail ou un groupe veulent des baux dans un secteur relativement difficile d'accès pour un chemin, est-ce qu'à ce moment-là, vous allez leur donner le bail mais sous des conditions en disant, on vous fera pas de chemin d'accès?

1610 **PAR M. SERGE CHIASSON:**

1615 Ma connaissance de l'entente de délégation, c'est que l'octroi de droits est resté au gouvernement, OK. Fondamentalement, à partir de ce moment-là, les MRC identifient une série d'endroits qui sont accessibles et pour lesquels on doit obtenir quand même une autorisation du ministère en disant, oui, c'est conforme, on peut faire du développement de la villégiature et après ça, c'est la Sépaq qui va en appel de propositions par rapport à ces baux-là.

1620 C'est bien clair que de la part des MRC, ils s'en iront pas dans des secteurs qui sont pas accessibles.

Cependant, je vous dirais que la question de l'accès aux territoires, de l'entretien, etc., est encore un problème qui est sur la table et pour lequel on n'a pas de réponse au moment où on se parle, autant de la part du ministère qui a commencé une vision, autant sur la connaissance même de ce réseau routier là.

1625 Il n'y a pas de vision globale de ce réseau-là au moment où on se parle. Il est pas réellement documenté. Il y a des chemins dans une UAF qui est de catégorie X et qui se retrouvent dans une autre UAF, qui pourraient être d'une catégorie supérieure, donc il y a un ménage à faire là-dedans, il y a une connaissance à avoir de l'ensemble de ce réseau routier là.  
1630 Je me souviens pas c'est combien de milliers de kilomètres, mais je pense que c'est au-dessus de dix mille kilomètres (10 000 km), Damien!

1635 Donc on est entré en processus de commencer à documenter ces dossiers-là, puis s'asseoir avec les partenaires pour voir comment on va gérer l'ensemble de ce patrimoine-là ensemble, et comment les utilisateurs auront effectivement une capacité d'influer.

1640 On sait aussi que le gouvernement, dans le cadre du Plan régional de développement intégré des ressources, demandait aux commissions sur les ressources naturelles de voir aussi la question de la fermeture de chemins.

Donc on n'est pas encore rendu là, au moment où on se parle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1645           Très bien. Du côté du MRNF, est-ce que vous pouvez nous donner des références précises, soit sur le site Internet du ministère ou des documents qui nous permettraient, qui nous expliquent bien ce que vous venez de nous résumer sur les chemins forestiers?

1650           Est-ce qu'il y a des documents? En tout cas, vous pouvez faire une recherche et on pourra faire un suivi avec vous si vous avez des documents à nous déposer?

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

1655           On pourrait regarder, mais ce qu'il faut comprendre, c'est que la problématique est relativement jeune.

1660           Il faut comprendre que tout le réseau de la villégiature s'est déployé dans l'effervescence forestière, puis à un moment donné, avec le retrait de l'industrie, compte tenu du contexte, là, on est dans une nouvelle problématique.

1665           Comme monsieur de la CRÉ l'a mentionné, il y a une réflexion régionale. Il y a un comité qui s'est formé, un comité sur l'accès qui vient de se former chez nous depuis quelques mois. Là, il exerce une réflexion par rapport à tous ces éléments-là, par rapport à la viabilité du réseau, l'entretien, de son financement, etc.

1670           Je ne crois pas qu'il existe de documentation formelle de la part du central là-dessus. Peut-être que régionalement, on pourrait regarder voir qu'est-ce qu'on pourrait amener, au moins décrire la réflexion qui s'initie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

          Nous décrire la problématique.

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

1675           C'est ça, possiblement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1680           On fera un suivi avec vous dans les prochains jours.

          Monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1685 Deux (2) questions pour nous aider dans notre réflexion sur le sujet! Je sais pas si je vais commencer par monsieur Côté ou monsieur Chiasson!

Je vais commencer par monsieur Côté! Vous nous avez mentionné tantôt la possibilité de fermer des chemins dans le cadre de la protection du caribou.

1690 Est-ce que c'est juste une réflexion ou si vous avez des pistes plus concrètes à nous donner, pour nous donner à réfléchir à ça?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

1695 À date, je vous dirais, on a un cas concret où on a fait cet exercice-là. Ça remonte à 2007, je crois, où est-ce qu'on avait un secteur où on est allé faire des aménagements, des activités de récolte dans un secteur utilisé par le caribou forestier.

1700 On a construit le chemin pour aller faire les opérations, et disons que le site se prêtait bien à ce genre d'exercice là, parce qu'on a construit un pont pour accéder au secteur. On a fait la récolte de l'ensemble du secteur et on a enlevé le pont après.

1705 La problématique qui se pose actuellement, puis on le voit dans les réflexions, les discussions qu'on a, à mesure qu'on ouvre un territoire, on a des chasseurs, on a des utilisateurs qui entrent dans ce territoire-là et malheureusement, quand on fait des activités d'aménagement forestier, généralement, ça ne se limite pas à une année.

1710 Parce qu'après les interventions de récolte, on a souvent des activités de remise en production, d'aménagement, d'entretien, de dégagement de ces superficies forestières là qui font que le secteur doit demeurer ouvert pendant dix (10) ou quinze (15) ans. Ce qui laisse amplement le temps aux utilisateurs de développer une habitude d'utilisation de ce territoire-là et qui, par la suite, si on vient pour fermer le chemin, va faire, je dirais, une espèce d'explosion médiatique, on peut qualifier ça comme ça.

1715 Donc dans ce contexte-là – puis l'aspect de fermeture de chemin, actuellement, fait partie des éléments de réflexion du comité dont on a parlé tantôt qui vient d'être mis en place, qui commence à travailler là-dessus.

1720 Il faut voir ce qu'on pourra envisager. Évidemment, il y a des possibilités. C'est sûr, il existe des possibilités, puis je vous dirais, dans le contexte de la planification actuelle, notamment dans le cadre de l'aménagement du caribou, on limite dès le départ.

1725 On a des territoires à l'intérieur desquels on dit, on n'émet pas de baux de villégiature dans ces territoires-là, on limite la construction de chemins, donc à partir du moment où ce sont des territoires nouveaux, on ouvre et où est-ce qu'on fait une planification, on peut dès le départ faire une planification dans ce sens-là et dire, il y a aucun droit qui va être émis, puis informer la population adéquatement. Ce qui fait que même s'il y a des chasseurs qui l'utilisent, ils vont savoir que le chemin qui est là, dans dix (10) ans, il va être fermé.

1730 Mais c'est quelque chose de nouveau, puis je vous dirais, là non plus, c'est pas gagné d'avance.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1735 Dans ce contexte-là, comment voyez-vous l'orientation du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire qui prévoit accroître l'offre de villégiature privée et commerciale, puis augmenter l'achalandage récréatif et touristique et promouvoir et accroître l'offre récréotouristique quatre (4) saisons?

1740 Après ça, j'irai voir monsieur Chiasson!

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

1745 L'ensemble des enjeux relatifs à la promotion du développement de la villégiature est, je vous dirais, dans notre cour à tous les jours, notamment parce qu'on a des restrictions à différents endroits, d'une part, parce qu'on est dans des territoires, dans un territoire qui est entièrement couvert par des droits autochtones qu'on doit considérer dans le cadre du développement de la villégiature.

1750 Ceci étant dit, à la dimension de territoire qu'on a là, ça m'inquiète pas réellement, dans le sens où c'est sûr que dans le contexte dans lequel on est encore aujourd'hui, chaque villégiateur veut avoir son lac. C'est la vision.

1755 Je pense que la vision est appelée à évoluer, pour bien comprendre que c'est une situation qui est impossible à soutenir, en termes de développement durable, notamment pour la question de la gestion des accès, mais également pour la question du fait que d'établir un chalet par lac, ça a un caractère privatisant épouvantable, alors qu'on est en territoire public libre.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1760 D'accord.

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

1765 Il y a une contradiction à quelque part là-dedans.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1770 Monsieur Chiasson, un commentaire?

**PAR M. SERGE CHIASSON:**

1775 Écoutez, on sait qu'il y a une forte demande pour la villégiature. On est sur un plan de développement du territoire public qui arrive à échéance, il a été prolongé, il doit arriver à échéance en 2013.

On est en processus avec les MRC et avec le ministère pour revoir un plan de développement de la villégiature.

1780 Il y a cependant quelques contraintes. Il y a une étude qui devrait peut-être arriver ou être publiée bientôt sur, comment je vous dirais ça, sur les aspects de la villégiature versus la pratique des activités autochtones, pour voir l'impact de la villégiature sur les pratiques autochtones, puis ça va venir conditionner aussi tout le développement de la villégiature au cours des prochaines années.

1785 Les MRC sont en demande pour développer la villégiature, c'est évident, parce qu'elles ont les pressions des citoyens, et on le voit, à chaque fois qu'il y a un appel d'offres pour quelques terrains, il y a plusieurs centaines d'individus qui se pointent.

1790 Tout ça est dans le package pour la prochaine année, puisqu'on aura un nouveau plan de développement de la villégiature, normalement d'ici un an.

1795 C'est là qu'on est. On sait que les Autochtones ont beaucoup de réticence à ce qu'on refasse aussi du développement de la villégiature. On a au-dessus de dix mille (10 000) baux dans la région, pour eux, ils trouvent qu'il y a déjà passablement de monde sur le territoire.

Par contre, de l'autre côté, les non-Autochtones, bien, en voudraient. Donc on est à travailler dans ces aspects-là.



1800 **PAR LE COMMISSAIRE:**

L'étude dont vous parlez, est-ce qu'elle a une chance de tomber pendant la réalisation de notre mandat?

1805 **PAR M. SERGE CHIASSON:**

C'est une étude qui appartient au MRNF et à la communauté de Mashteuiatsh, au moment où on se parle.

1810 On a une facture à payer là-dedans, mais au moment où on se parle, on n'a pas été capable de mettre la main sur l'étude. Donc on est en attente. Ils ont pas reçu le chèque cependant!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1815 Monsieur Côté.

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

Peu de chance que ça tombe entre vos mains dans le cadre du présent exercice.

1820 Je vous dirais, on a des discussions actuellement avec les Innus. Il pourrait y avoir, en contrepartie, je vous dirais, une version synthèse de cette étude-là qui pourrait être rendue publique.

1825 Mais encore là, je peux pas vous garantir. J'ai une conférence téléphonique demain sur ce sujet-là avec les Autochtones, parce que ça nous pose actuellement un problème, notamment envers la CRÉ qui est partenaire financier dans la réalisation du projet, et d'autres organismes qui se sont présentés, notamment hier ici, qui ont collaboré à l'exercice. Donc on a un travail à faire.

1830 Mais bon, on va essayer de lever l'embargo, je vous dirais, sur les résultats de l'étude. Mais pour le moment, je pense qu'il est peu probable que l'étude complète soit rendue disponible à court terme.

1835 Bon, ceci étant dit, il y a toujours une possibilité d'y aller via la Loi d'accès à l'information, ça donnera quoi, bien là, je peux pas vous le garantir.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

1840

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Une dernière question avant d'aller à la pause!

1845

Ma question s'adresse au ministère des Affaires municipales! Tout à l'heure, bon, on a abordé la question des baux de villégiature, donc il y a des taxes qui sont prélevées par les MRC.

Pour bien comprendre, à partir du moment où une MRC prélève des taxes, c'est quoi sa responsabilité pour maintenir un accès à ces baux-là?

1850

Est-ce que vous pouvez nous donner des précisions?

**PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:**

1855

Je suis pas en mesure de vous dire s'il y a une responsabilité.

Je peux cependant vous dire que les municipalités ou les MRC peuvent facilement obtenir les droits en conséquence, en vertu de l'article 58.1 de la Loi du MRNF.

1860

Ils peuvent obtenir les autorisations, comme ils peuvent aussi, en vertu du même article 58.1, obtenir, c'est-à-dire, en fait, ça rejoint un peu le principe que mon ami de la CRÉ présentait tantôt, le principe d'utilisateur-payeur.

1865

Ils peuvent développer des ententes en vertu, je crois, du quatrième alinéa de 58.1, où est-ce qu'ils peuvent avoir des ententes.

Donc ça prend d'abord une autorisation qui témoigne du transfert du MRNF vers une municipalité ou une MRC.

1870

Et ensuite, en vertu, je crois que c'est le quatrième ou cinquième alinéa, ils peuvent conclure une entente avec tout autre organisme pour qu'il y ait une forme de taxe qui soit perçue ou qui puisse, c'est ça, c'est le principe.

1875

Donc c'est possiblement les villégiateurs, via un moyen quelconque, qui pourraient contribuer à l'entretien.

Ce serait la manière dont ça pourrait être fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1880           Ça, c'est quelle loi exactement, c'est la loi générale sur le ministère des Ressources naturelles?

**PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:**

1885           Bien en fait, c'est la loi – bien, je l'ai ici, en fait – c'est la Loi sur le contrôle de l'utilisation des terres.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1890           Le titre exact de la loi est?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

Loi sur les terres du domaine de l'État, je pense.

1895           **PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:**

Oui, c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1900           Loi sur les terres du domaine de l'État, merci de la précision.

**PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:**

1905           Normalement, donc, ça aurait pu être eux qui répondent, mais ça me fait plaisir d'avoir répondu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1910           C'est ça que je voulais, pour finir, avant la pause, poser une question au MAMROT!

**PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:**

1915           Sur une note positive.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Sur une note positive, exactement.

1920

Alors nous allons faire une pause de quinze (15) minutes et nous allons reprendre le questionnement à la suite!

1925

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**DANNY BOUCHARD (Saint-Félicien)**

1930

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1935

Nous allons reprendre la séance, et je vais inviter monsieur Danny Bouchard qui est à Saint-Félicien!

Est-ce que monsieur Bouchard est dans la salle à Saint-Félicien?

Bonjour monsieur Bouchard.

1940

**PAR M. DANNY BOUCHARD:**

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

1945

Ma première question, en fait, hier, monsieur Bouchard du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a parlé des feux de forêt. Ma question, c'est dans le cas d'un feu de forêt à l'intérieur d'une réserve de biodiversité, selon les informations que j'ai, bon, le feu serait laissé à lui-même; donc il y aurait pas d'intervention de la part de la SOPFEU.

1950

Qu'est-ce qui se passe dans le cas où à l'intérieur de la réserve, il y a un secteur de villégiature concentré? Est-ce qu'il va y avoir des interventions où ça va être laissé à lui-même, au même titre qu'un milieu forestier non occupé?

1955

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bouchard.

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

1960

En fait, non, c'est une fausse perception que le feu, qu'on laisserait les feux aller tout seuls!

C'est peut-être possible dans les territoires très très éloignés, quand justement il y a pas de villégiature, il y a pas d'infrastructure, il y a pas de forêt aménagée à proximité.

1965

Mais les modalités d'intervention dans les aires protégées sont les mêmes que dans la forêt publique environnante.

1970

Alors s'il y a un feu pour lequel il y a des dangers au niveau par exemple des chalets, de la villégiature, il y a des dangers pour des dommages à des forêts aménagées à proximité, la SOPFEU intervient systématiquement, comme la forêt publique autour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1975

Et du côté du ministère des Ressources naturelles, ce que je me souviens, c'est que la SOPFEU, bien entendu, n'intervient pas sur tout le territoire du Québec, on intervient dans les secteurs prioritaires, donc normalement où est-ce qu'il se fait du prélèvement forestier.

1980

Donc ça veut dire dans la partie du territoire qui est non couverte par la forêt productive, à ce moment-là, il y aurait rien qui serait changé au niveau des interventions de la SOPFEU, est-ce que vous pouvez préciser cette information?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

1985

Je ferais simplement une nuance. Effectivement, il y a une zone qu'on appelle zone de protection intensive qui couvre grosso modo l'ensemble du sud du Québec, donc à partir de la limite actuelle des attributions forestières, donc ce qu'on a l'habitude d'appeler la limite nordique.

1990

On est au sud de la limite, dans la zone de protection intensive, donc tout feu qui est signalé est combattu, attaqué et, lorsque possible, éteint.

Alors qu'au nord de la limite, les interventions sont réalisées en fonction du niveau de risque. Il y a une nuance.

1995

Il y a des interventions qui sont réalisées, mais en fonction du niveau de risque. C'est-à-dire que si on a un feu qui se déclenche, par exemple, immédiatement au nord de la limite nordique actuelle et qui risque d'affecter la partie qui est au sud, on va intervenir.

2000

De la même façon, s'il menace d'affecter les infrastructures, lignes hydroélectriques, barrages, centrales, constructions, installations autochtones particulières ou des choses de ce genre-là, il va y avoir intervention.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2005

Et ça, ce serait pas différent en fonction des aires protégées, ça changerait pas le mode d'intervention? On chercherait à protéger et à minimiser les risques?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

2010 C'est exactement la même approche. C'est une approche de sécurité civile, je dirais, dans ces secteurs-là.

Donc s'il y a un risque pour ce qui est autour de l'aire protégée ou pour des éléments particuliers qui sont à l'intérieur de l'aire protégée, il va y avoir une intervention.

2015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Bouchard.

**PAR M. DANNY BOUCHARD:**

2020 Ma deuxième question, en fait, c'est un peu plus par rapport à la délimitation des aires.

2025 J'aimerais que le ministère élabore un peu sur les raisons pour lesquelles, dans certains cas, des secteurs de villégiature concentrés qui sont situés à la marge des aires protégées projetées n'ont pas été intégrés à l'intérieur de l'aire protégée et dans d'autres cas, ils l'ont été?

2030 J'ai deux (2) exemples en tête, entre autres le lac Philippe qui est situé dans la réserve du lac Panache, qui a été exclu, puis dans la réserve de la rivière Pierriche, on a le lac Martel qui est intégré en partie dans l'aire protégée projetée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Bouchard.

2035 **PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

2040 En fait, ça dépend un peu, en fait j'avais une présentation qui donnait un peu l'histoire des limites de chacun des dix (10) territoires, que je pourrais présenter éventuellement si on a le temps aujourd'hui.

2045 Ça dépend de l'historique de chaque territoire. Alors c'est sûr qu'il y avait des contraintes au moment des discussions. Il y a eu des propositions initiales, un territoire d'intérêt qui était déposé initialement d'une certaine dimension, qui venait parfois, d'ailleurs fréquemment, de propositions d'intervenants de la région ici.

Et là, en fonction des contraintes qui étaient présentes, des positionnements des intervenants, aussi des discussions qu'on a eues avec le ministère des Ressources naturelles, alors parfois, il est arrivé qu'on a conservé des secteurs de villégiature à l'intérieur des aires protégées.

2050

Alors il faut comprendre que les secteurs de villégiature concentrés, c'est pas nécessairement souhaitable dans une aire protégée, mais c'est pas non plus totalement incompatible. On est capable de vivre dans une aire protégée, comme dans le cas par exemple du lac Panache où on a exclu le secteur de villégiature intensive.

2055

Alors c'est clair que les villégiateurs ont pas un impact négatif sur le territoire aux alentours, alors normalement, ils récoltent pas, ils vont à la chasse et à la pêche, ce qui est permis dans les territoires protégés.

2060

Et d'autres fois, bien, justement, au fil des discussions, bien là, ces territoires-là, ces concentrations de villégiature là étaient en périphérie, puis on a choisi de les garder à l'extérieur des territoires.

2065

Parfois, c'était avec des échanges d'informations entre les associations, le ministère des Ressources naturelles était en contact avec les intervenants, puis certains villégiateurs étaient défavorables et d'autres, ils n'ont tout simplement pas été avertis.

2070

Alors c'est pas une décision – en fait, c'est des décisions qui ont varié d'un cas à l'autre suivant l'histoire de chaque territoire.

Je sais pas si on peut faire la présentation pour un territoire en particulier ou l'ensemble des territoires pour l'histoire, mais c'est la raison pour laquelle il y a des différences de ce type-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2075

Pour ce qui est de la présentation, si vous présentez l'ensemble des aires, ça prend combien de temps environ, faire cette présentation?

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

2080

J'ai une cinquantaine de diapositives, mais ça va assez vite. Il y a des photographies, puis il y a les contours, alors vingt minutes-une demi-heure (20-1/2) peut-être.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

2085

C'est sûr que cet après-midi, il y a pas beaucoup de personnes, on pourrait vérifier ce soir s'il y a un intérêt, et on avisera si on peut la faire ce soir, la présentation.

Est-ce que ça vous irait, monsieur Bouchard, prévoyez-vous être là ce soir?

2090

**PAR M. DANNY BOUCHARD:**

Je pourrai pas être là, mais de toute façon, je pense que j'ai accès à cette présentation-là, dans ce qui nous a été présenté d'ailleurs dans les ateliers.

2095

Mais c'était plus une question de précision, mais ça répond à ma question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2100

Très bien. De toute façon, la présentation, si jamais ça adonnait pas, on pourra toujours vous demander de la déposer, donc il pourrait y avoir certaines informations que les gens pourront avoir sur le site Internet, mais on avisera ce soir. On va voir qui est là, quelles sont les questions.

Si par exemple, il y a des gens, on voit que le sujet revient, on pourra saisir l'opportunité.

2105

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

D'accord monsieur le Président.

2110

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça vous va, monsieur Bouchard? Avez-vous une autre question?

**PAR M. DANNY BOUCHARD:**

2115

J'en ai d'autres, mais je peux me réinscrire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2120

Bien, je peux vous laisser poser une autre question, là!

**PAR M. DANNY BOUCHARD:**

Ah bien, parfait! C'est très aimable.

2125

En fait, ma question suivante, c'est plus par rapport à la gestion. Donc dans les plans de conservation, il est dit que le camping, pour une période maximale de quatre-vingt-dix (90) jours, est autorisé dans les réserves.

2130

J'aimerais savoir, juste pour un peu faire le lien, les MRC, depuis la délégation, l'entente de délégation signée avec le ministère des Ressources naturelles, on a à appliquer le Règlement sur les terres du domaine de l'État, donc à gérer l'occupation temporaire pour une période de sept (7) mois.

2135

Donc là, on vient comme créer un cadre normatif parallèle par rapport à ces activités-là.

Donc la question, c'est vraiment de savoir qui va être responsable de l'application de ce séjour de quatre-vingt-dix (90) jours là? Est-ce que c'est les MRC ou une autre organisation qui relève du ministère de l'Environnement?

2140

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais commencer la question du côté du ministère.

2145

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Je peux commencer, puis Christiane, tu pourras compléter au besoin!

2150

En fait, c'est le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui va avoir la responsabilité de faire appliquer la réglementation dans les territoires.

Éventuellement, on va peut-être essayer de s'associer à différents intervenants s'il y a des possibilités de partenariat, par exemple, au niveau de la surveillance, bien, on va certainement regarder ça avec beaucoup d'intérêt, là.

2155

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Mais c'est évidemment que là, ce que je vois, c'est que par rapport à ce que j'appelle au camping de longue durée, le régime d'activités est clair, je veux dire, que c'est pas permis de dépasser quatre-vingt-dix (90) jours de camping dans les réserves de biodiversité.

2160

Donc je pense que ça va être, comme dit André, ça peut être des roulottes, du camping ou des roulottes, mais ça va être au ministère de faire appliquer, de s'assurer que son règlement est appliqué.

2165

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bouchard, ça vous va?

2170

**PAR M. DANNY BOUCHARD:**

En fait, oui et non.

2175

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

**PAR M. DANNY BOUCHARD:**

2180

C'est plus dans le sens, parce que monsieur Bouchard a parlé d'intervenants, est-ce qu'on risque, comme MRC, d'être sollicitée à un moment ou à un autre pour faire l'application?

2185

Parce que déjà de faire le suivi pour une période de sept (7) mois, ça demande beaucoup de temps et d'effort, donc s'il faut qu'en plus, qu'on ait à surveiller un délai supplémentaire de quatre-vingt-dix (90) jours pour des territoires qui sont relativement éloignés de notre port d'attache, ça devient difficile.

2190

Dans le fond, c'est un peu de savoir si on risque d'être sollicité par le ministère pour effectuer ces tâches-là à un moment ou à un autre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui madame Bernard.

2195

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Bien, je pense que si les MRC sont sollicitées, c'est qu'on va créer des partenariats ensemble.

2200

Je ne pense pas que le ministère va arriver et imposer l'application de cette réglementation aux MRC. C'est évident que le ministère cherche à développer des partenariats avec les gens qui

utilisent et qui sont sur le territoire, que ce soit les MRC, un organisme de conservation, une association, regroupement.

2205 Je veux dire, on le fera pas sans entente. C'est un partenariat, c'est pas une imposition. Si les MRC sont pas intéressées à gérer les activités ou à prendre une délégation sur ce territoire-là, on n'ira pas à l'encontre de leur volonté.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2210 Ça va monsieur Bouchard?

**PAR M. DANNY BOUCHARD:**

2215 Ça va.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2220 Alors vous pouvez vous réinscrire.

---

### QUESTIONS DE LA COMMISSION

2225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mon collègue va poser quelques questions, moi aussi, et après ça on pourra revenir à vous si vous vous inscrivez!

2230 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Je vais introduire la question des effets de bordure que mon collègue se fera un plaisir de terminer à ma place!

2235 Monsieur Bouchard nous l'a mentionné brièvement, le fait que les superficies étaient somme toute parfois réduites, de forme très allongée, puis qui avaient des rapports périmètre-superficie qui étaient défavorables pour le maintien de noyaux de conservation, bon.

2240 Encore une fois, la demande est à l'effet, de façon plus terre à terre, est-ce qu'il y a des grandeurs clés, est-ce qu'il y a des formes clés?

Est-ce qu'il y a un idéal à rechercher? Nous éclairer pour qu'on soit capable d'asseoir notre réflexion sur des éléments plus concrets, s'il vous plaît.

2245 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Oui, je vais laisser mon collègue répondre.

2250 **PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Bien en fait, oui, il y a un idéal recherché, mais d'entrée de jeu, je dirais que n'importe quelle aire protégée de n'importe quelle dimension et de n'importe quelle forme peut toujours avoir une utilité, puis ne se décline pas du fait qu'elle est trop mince ou trop petite. Or même une très petite aire protégée peut avoir son utilité.

2255  
Cependant, quand on veut protéger des éléments représentatifs, comme on essaie de le faire avec le réseau d'aires protégées à l'échelle du Québec, là, on a besoin d'un territoire de bonne dimension et d'une forme la plus – la forme idéale, c'est une forme de tendance ronde, parce qu'il y a un milieu d'intérieur, le centre de l'aire protégée est très éloigné de la bordure de l'aire protégée, et il y a certaines espèces qui profitent beaucoup de ces milieux-là d'intérieur et qui sont éloignés, des espèces par exemple qui sont réfractaires à la présence humaine, comme le caribou forestier notamment, alors profitent de ces conditions-là.

2260  
Donc ça nous prend des superficies idéalement d'une dimension – puis là, la dimension, ça va varier un peu, en fait le principal paramètre qu'on utilise pour rechercher des superficies minimales, c'est la dimension des perturbations moyennes sur le territoire.

2270  
Et là, ça va varier où on est, si on est dans la forêt boréale ou dans la forêt feuillue au sud du Québec. Vous savez que dans la forêt boréale, on l'a vu quand j'ai présenté les diapositives sur les images Landsat, les images satellites, on voyait l'immensité, les immenses feux.

2275  
Alors c'est sûr que quand il y a des feux très grands et il y a une certaine littérature qui a été publiée, littérature scientifique, qui démontre qu'en fait, normalement on devrait avoir des aires protégées de dimension trois (3) fois plus grande que la moyenne des dimensions des perturbations dans un secteur.

2280  
Dans la forêt boréale, même dans la forêt boréale, il y a des zones qui sont davantage soumises aux feux, d'autres moins. Par exemple, on a juste à penser au massif de la Jacques-Cartier au nord de Québec qui est dans la forêt boréale et là, il y a une pluviométrie très élevée, alors il y a moins de feux.

2285 Par contre, au nord du lac Onistagane, ce que je vous ai présenté hier, là, il y a énormément de feux. Juste le lac Onistagane lui-même, la réserve a passé au feu, il y a cinquante pour cent (50 %) de la réserve qui a brûlé au cours des vingt-cinq (25) dernières années. C'est un territoire de six cent soixante-quinze kilomètres carrés (675 km<sup>2</sup>).

Alors c'est vous dire que la récurrence des feux est très élevée.

2290 Mais dans le sud de la réserve, il y a moins de feux. Alors on était dans une région naturelle différente.

2295 Alors c'est un peu les paramètres. Donc plus on est dans une zone où il y a une probabilité de grands feux et plus on devrait idéalement avoir des aires protégées de dimension, pour éviter que cette aire protégée là, à l'occasion d'un feu, bien, soit toute ramenée à un stade très jeune et donc là, on n'a pas les stades vieux, on a uniquement une aire protégée avec des stades jeunes qui va se régénérer, puis après ça, on va avoir seulement des stades mûrs, etc.

2300 Donc il faut avoir des aires protégées de bonne dimension, et on parle de plusieurs centaines de kilomètres carrés.

2305 Puis nous, on a cherché, notre seuil minimal, ça a toujours été, et c'est vraiment minimal, cent kilomètres carrés (100 km<sup>2</sup>). C'était vraiment très petit, et on a toujours cherché à avoir plusieurs centaines de kilomètres carrés dans chacun des territoires, avec une forme la plus, qui se rapproche le plus du rond.

Mais évidemment avec les contraintes, bien là, on a été obligé d'avoir des territoires qui ont pas une forme idéale, mais qui ont quand même une certaine valeur, dans laquelle il y a des noyaux de conservation quand même intéressants.

2310 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Un petit tableau synthèse avec la superficie, la superficie du noyau de conservation?

2315 **PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Des superficies précises, comme ça varie du nord au sud, puis là, je pourrais pas vous donner des chiffres de superficie minimale du noyau de conservation.

2320 Peut-être par exemple que je pourrais vous revenir avec ça ultérieurement, on pourrait peut-être vous donner un certain ordre de grandeur du sud au nord.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2325            Ordre de grandeur des perturbations, etc. Juste qu'on puisse se faire une tête sur une vue  
d'ensemble de la chose!

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

2330            D'accord. Je vais voir avec mes collègues, pour voir si on est capable de fournir une  
certaine information scientifique de ce côté-là.

2335            C'est sûr que ça va être des approximations, puis il va falloir aller voir dans la littérature s'il y  
a des références particulières sur la dimension minimale des aires protégées en forêt boréale. Il y  
en a, mais c'est sûr qu'il faudrait voir une revue de littérature là-dessus.

Je sais pas si Damien, par exemple, qui a travaillé beaucoup sur ces aspects-là?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

2340            Le chiffre que j'ai en tête actuellement pour la dimension moyenne des feux, si on pense que  
le feu étant le principal générateur de renouvellement du couvert forestier dans la pessière, les  
dimensions moyennes, de mémoire, c'est autour de deux cents kilomètres carrés (200 km<sup>2</sup>), en  
moyenne.

2345            Il y a des feux de très grande et il y a des feux de petite, en moyenne, on est autour de deux  
cents kilomètres carrés (200 km<sup>2</sup>), de mémoire.

2350            Si on parle de la sapinière, dans la sapinière, le principal agent, c'est la tordeuse des  
bourgeons de l'épinette. Là, on parle de beaucoup plus petit, une quinzaine de kilomètres carrés,  
dans ces eaux-là. C'est une perturbation qui s'installe par trouée, disons, à différents endroits,  
donc ça donne un patron qui est complètement différent.

2355            Évidemment, il y a un ensemble de facteurs. André a abordé tantôt la question de la  
récurrence des feux.

2360            Ça a été, je vous dirais, un débat relativement houleux dans les quinze (15) dernières  
années, et puis si on regarde les perturbations qu'on a vues depuis 2005, la très grande majorité  
des grandes perturbations qu'on a vues dans la région particulièrement ici depuis 2005 sont toutes  
en dehors des zones qui étaient identifiées comme étant des zones à forte récurrence de feu, y  
inclut le feu du lac Smokey de l'année passée qui a brûlé mille trois cents kilomètres carrés  
(1300 km<sup>2</sup>), qui est dans la sapinière.

Ça vient un peu mélanger nos croyances et nos perceptions.

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

2365

Puis aussi, je me suis peut-être trompé en disant que c'est trois (3) fois la moyenne, la dimension moyenne de la perturbation. C'est peut-être trois (3) fois la plus grande perturbation, et je vais vérifier.

2370

Parce que là, ça fait des grandes aires protégées! Là, on parle de conditions idéales.

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

2375

Le feu de 2002 au lac Mistassini a brûlé deux mille quatre cents kilomètres carrés (2400 km<sup>2</sup>). Donc si on parle de trois (3) fois ça, ça commence à faire grand.

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

2380

Je vais vérifier, puis je vais revenir avec ça, monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

2385

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Un petit peu indirectement dans la foulée de certaines questions de monsieur Bouchard tout à l'heure! Ma question est au ministère des Ressources naturelles.

2390

Au sujet du transfert des responsabilités relatif au développement régional et aux plans de développement régionaux, donc vers soit des MRC, mais notamment le Conseil régional des élus, notamment via des responsabilités que la Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire pourrait assumer, le niveau législatif, le niveau égal, est-ce que le ministère pourrait nous expliquer comment ça fonctionne?

2395

Comment ces responsabilités sont transférées, en vertu de quelle loi? Est-ce que le ministère pourrait nous faire un résumé de la façon dont ça fonctionne?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

2400

Ça dépend de ce qu'on transfère comme responsabilités de gestion.



Les responsabilités qui sont transférées sont associées aux lois qui les gèrent de façon générale.

2405 Par contre, si on regarde un aspect particulier qu'on regarde actuellement avec la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, on en a parlé un peu hier, les forêts de proximité, la question des forêts de proximité, à l'intérieur de ça, il y a des possibilités de délégation de gestion de différents droits de la gestion des droits forestiers, gestion des droits fonciers, gestion des droits fauniques peut-être. Bien, chacun de ces droits-là va être délégué en vertu des articles  
2410 des lois qui gèrent ces droits-là, dans le fond.

Puis c'est généralement délégué à travers des ententes de délégation de gestion. Donc on a des ententes, un contrat qui est signé entre le délégataire et le gouvernement du Québec qui spécifie les droits et responsabilités, obligations des parties, et les modalités d'abrogation, si on veut, de ces conventions de gestion là. On appelle ça des conventions de gestion, généralement. Donc c'est le mode de fonctionnement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2420 Parce que j'avais à l'esprit, je pensais notamment au Plan d'affectation du territoire public, au Plan régional de développement du territoire public, aussi au Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire, on en a parlé tout à l'heure.

2425 Donc quelles sont les lois ou les règlements et-ou les règlements qui régissent ce transfert-là? Et ça, je voulais comprendre aussi comment ça se passe, comment ça se fait.

Est-ce que ça serait possible d'avoir, par exemple pour ces trois (3) types de plans là, quelles sont les lois impliquées là-dedans, et comment le transfert, à ce moment-là, ou comment l'entente se fait entre le Conseil régional ou la MRC?

2430 Donc à quel niveau ça descend et comment ça descend entre le gouvernement et les partenaires régionaux?

J'aimerais ça pouvoir comprendre.

2435

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

Le meilleur exemple qu'on pourrait utiliser actuellement, c'est les ententes de délégation de gestion qui existent.

2440

Donc si on prend une de ces ententes-là puis qu'on vous fournit une de ces ententes-là, je pense que ça pourrait vous donner une bonne indication sur la façon dont ces mécanismes-là se mettent en place.

2445 Actuellement, on a des ententes sur la délégation de gestion en terre publique intramunicipale avec les MRC et plus récemment, des ententes de délégation de gestion foncière. Donc je pense qu'on est capable de vous donner ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2450 Ça nous permettrait d'en prendre connaissance plus particulièrement.

**PAR M. SERGE CHIASSON:**

2455 Par rapport au PRDIRT, c'est un plan qui est issu du milieu, donc c'est les partenaires du milieu qui le font.

2460 L'entente qui est prévue entre le ministère et la Conférence régionale des élus est une entente où effectivement, on doit produire un plan, lequel plan, le ministère peut s'y associer par une entente de mise en œuvre.

Il est pas tenu de s'associer à l'ensemble du plan ou à des parties de plan qu'il ne veut pas s'associer. Donc c'est le genre de lien qui nous réunit dans ce contexte-là.

2465 Cependant, le ministère, avec toute son expertise, a travaillé à nous donner, à nous transférer des banques de données, à travailler aussi avec les gens du milieu à concevoir ce Plan de développement intégré des ressources et du territoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2470 Ça, ce que je comprends aussi, c'est qu'il y a sans doute des fonctionnaires du ministère qui siègent à l'intérieur de la Commission régionale?

**PAR M. SERGE CHIASSON:**

2475 Non, pas à l'intérieur de la Commission. À l'intérieur de la Commission, ils ne sont qu'observateurs.

2480 Cependant, pour la confection du plan, on avait ce qu'on appelait, nous, des COMEX, des comités d'experts, pour chacun des domaines d'affaires, et là, le ministère est beaucoup plus mis à profit avec son expertise et aussi l'ensemble des données qu'il avait.

Donc c'est de cette façon-là qu'il contribue.

2485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

2490 Du côté des Affaires municipales, avez-vous des précisions à apporter sur ces aspects-là, monsieur Gauthier?

**PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:**

2495 Bien moi, mon lien aurait été plus avec peut-être les Plans d'affectation des terres publiques.

Je sais pas si vous êtes assez familier, monsieur le Président, avec les Plans d'affectation des terres publiques?

2500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pas tellement, non, je dois avouer.

**PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:**

2505 OK. En fait, le Plan d'affectation des terres publiques est une grosse opération qui a été menée à terme par le MRNF, avec la collaboration de l'ensemble des ministères du gouvernement du Québec.

2510 Je vous dirais que ça m'apparaît assez important, cette mise à jour là de l'information auprès de vous, monsieur le Président, dans la mesure où est-ce que tous les territoires qu'on parle aujourd'hui, les dix (10) territoires, les réserves de biodiversité et celle aquatique, mais c'est la même affaire pour l'ensemble du Québec.

2515 Donc il y a des plans d'affectation des terres publiques qui se doivent d'intégrer ces territoires-là décrétés, projetés. Puis cette opération-là de plans d'affectation des terres publiques est en cours actuellement pour l'ensemble du Québec.

2520 Et pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, le Plan d'affectation des terres publiques est sur le point d'être adopté. Donc il a suivi son processus, peut-être que Damien ou son collègue pourront renchérir sur mes propos, là.

2525 Ça fait quand même plusieurs années qu'il est en cours. Actuellement, il y a deux (2) régions au Québec, l'Outaouais et la Côte-Nord, si je ne m'abuse, qui ont déjà leur Plan d'affectation des terres publiques d'adopté.

Et puis le Saguenay–Lac-Saint-Jean devrait suivre. Ça devrait être le prochain.

2530 Puis les autres régions du Québec, par contre, ce serait un peu tendancieux pour moi de m'y aventurer, là.

Mais c'est aussi un processus qui est en cours. On est comme les trois (3) régions sûrement en avance. Il y en a une quatrième, je sais plus trop au juste laquelle, je sais pas si quelqu'un peut me le dire, là, mais peu importe!

2535 Donc c'est un processus qui est en cours. Donc ces plans d'affectation des terres publiques ont intégré tous les plans, les territoires décrétés par le MDDEP.

2540 Puis une fois adoptés, ces plans d'affectation des terres publiques là, bien, normalement, c'est supposé influencer beaucoup les travaux de la Commission. D'ailleurs les commissions doivent, j'imagine, avoir en partie les conclusions de ces plans d'affectation des terres publiques.

**PAR M. SERGE CHIASSON:**

2545 Par rapport au PATP, effectivement, le processus régional a fait que la Conférence régionale des élus, l'ensemble des MRC ont contribué à bonifier la démarche tout au long de la démarche, de la conception de ce plan-là.

2550 Par rapport au PRDIRT, nous sommes tenus de respecter les lois, les règlements. On est tenu de respecter aussi le Plan d'affectation du territoire public, les plans antérieurs, ça veut dire que s'il y avait un plan de développement de la villégiature privé, bien, on est en continuité, les schémas d'aménagement des MRC et les droits consentis.

Donc c'est à l'intérieur de ça que l'on conçoit un PRDIRT pour chacune des régions.

2555 Dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, une autre particularité, c'est que la Commission sur les ressources naturelles et le territoire était sous gestion paritaire, dans le sens qu'il y avait la partie Conférence régionale des élus et il y avait aussi la partie du Conseil de bande

de Mashteuiatsh. Donc Mashteuiatsh était associé paritairement à l'élaboration du PRDIRT de la région.

2560

Et on avait aussi une entente administrative avec la communauté d'Essipit pour la confection du plan.

Donc ça complète un peu plus la question du PRDIRT.

2565

Je rajouterais, par rapport à la question tantôt, sur l'appel de propositions d'aires protégées qu'on a fait. Effectivement, il y a eu trois (3) propositions d'aires protégées qui ont été déposées au 11 mars, lesquelles propositions iront à la Table régionale d'analyse de carences.

2570

Et je pense que tantôt, vous faisiez un lien, est-ce qu'il y en a qui serait dans le territoire du caribou forestier, les trois (3) propositions sont proches: Il y en a une au lac Kénogami, il y en a une sur la rivière Péribonka, puis il y en a une autre, je pense, dans le coin de La Doré. Donc ça ne touche pas ces territoires-là.

2575

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Gauthier voulait ajouter quelque chose!

**PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:**

2580

Oui monsieur le Président. Tant qu'à être sur une lancée!

Donc vous voyez un peu que les Plans d'affectation des terres publiques sont somme toute extrêmement importants pour les territoires qu'on discute aujourd'hui.

2585

C'est important donc qu'ils soient intégrés dans ces plans d'affectation là. L'ensemble, le MRNF entre autres, et l'ensemble des intervenants gouvernementaux s'est assuré que ce soit intégré, d'une part.

2590

Et il reste que c'est une œuvre inachevée actuellement, dans la mesure où est-ce qu'évidemment, il va falloir faire – je devine une question peut-être que vous auriez sur le bout des lèvres – concernant les schémas d'aménagement, je sais pas si vous aimeriez...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2595

Oui, vous pouvez enchaîner sur le schéma d'aménagement!

**PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:**

2600 Ce serait intéressant!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2605 Pourquoi pas. C'est quoi l'échéancier à ce moment-là pour intégrer ça?

**PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:**

2610 Bien oui, parce qu'en fait, bon, l'échéancier, c'est justement, quand je parle d'une œuvre inachevée, c'est celle-là!

2615 C'est qu'une fois que les Plans d'affectation des terres publiques vont être adoptés, donc – comme je vous le mentionnais tantôt, pour deux (2) régions au Québec, c'est fait. Mais ils sont rendus à la même étape que nous autres actuellement, à l'effet, même nous autres, si on était adopté dans une semaine, parce qu'on parle vraiment de quelques jours, la question d'adoption, c'est rendu très loin dans le processus, ça devrait être dans les prochains jours ou prochaines semaines, là, à ce moment-là, ce qui va rester, ça va être toute la question de la mise en œuvre.

2620 Alors là, il va falloir qu'il y ait un lien avec évidemment la responsabilité de l'aménagement du territoire qui est une responsabilité que le gouvernement a confié via la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme aux MRC.

Donc il va leur rester à intégrer ces Plans d'affectation des terres publiques là qui vont comprendre les réserves de biodiversité ou aquatiques à l'échelle du Québec.

2625 Mais quand je vous dis que c'est une œuvre inachevée, c'est qu'on sait pas encore, le MRNF est possiblement en réflexion, je lui laisserai le soin d'y répondre tout à l'heure s'il veut bien, mais c'est une réflexion, on attend des consignes, les différents ministères, pour la mise en œuvre. C'est-à-dire comment va se faire le lien avec les MRC.

2630 Parce qu'évidemment, les MRC, c'est une autre réalité. Elles en sont pas toutes à la même étape. Les schémas d'aménagement révisés, pour Saguenay–Lac-Saint-Jean ici, deux (2) régions ont des schémas d'aménagement révisés qui ont été adoptés voilà par exemple quatre (4) ou cinq (5) ans. J'aurais été tenté de dire à monsieur Danny Bouchard peut-être, c'est l'aménagiste de la MRC Domaine-du-Roy, c'est un mauvais exemple, je me reprends!

2635

C'est pas celui concerné par les deux (2). Donc la MRC Lac-Saint-Jean-Est et la MRC Maria-Chapdelaine ont déjà adopté leur schéma d'aménagement révisé voilà quelques années, donc nécessairement, ils ont pas ces territoires-là qu'on fait mention ici aujourd'hui ou depuis hier.

2640 Pour ce qui est de deux (2) autres, la Ville de Saguenay, le schéma d'aménagement a été adopté en décembre à peu près de cette année, 2011. Donc ils ont pas non plus ces territoires-là.

2645 Et évidemment, la MRC du Fjord, c'est frais de quelques semaines, deux (2) ou trois (3) semaines que le schéma d'aménagement a été adopté ou approuvé par le gouvernement du Québec.

2650 Il reste celle de monsieur Danny Bouchard tout à l'heure que je faisais mention, la MRC Domaine-du-Roy, que le schéma d'aménagement révisé n'a pas été déposé. Il est peut-être en cours de réalisation, je sais pas où est-ce qu'ils en sont rendus au juste.

Donc vous voyez qu'il y a une variation, puis on va attendre des consignes en fonction de chacun. Donc ça va être facile pour mettons le cas de la MRC Domaine-du-Roy d'intégrer les Plans d'affectation des terres publiques dans le contexte de mise en œuvre.

2655 Il va y avoir des variations pour celles qui ont déjà des schémas qui ont été autorisés récemment, bien là, il va falloir qu'ils les reprennent, qu'ils réintègrent ces nouvelles informations là.

2660 Puis là, à savoir la manière, bien, c'est comme je vous l'ai dit, je sais pas si le MRNF, dans sa réflexion, est rendu bien loin. Est-ce que ça va être une opération globale des cinq (5) en même temps!

Toujours est-il que malgré tout, il existe un article, l'article 53.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le premier alinéa nous permet, permet au ministre, au MAMROT, d'imposer le Plan d'affectation des terres publiques.

2665 Donc s'il y a une modification au Plan d'affectation des terres publiques, parce qu'en fait, c'est un peu ça, le Plan d'affectation des terres publiques qui va être prochainement adopté est le résultat, est en fait une mise à jour d'un ancien plan d'affectation qu'il y a eu dans les années, peut-être une vingtaine d'années, 1980, donc on est rendu à trente-deux (32) ans! Ça nous rajeunit pas, monsieur le Président!

2670 Donc ces plans d'affection, que j'y ai travaillé d'ailleurs au début à ces plans d'affectation-là, c'est pour ça que je dis que ça me rajeunit pas, donc c'est une mise à jour en quelque sorte.

2675 Puis le Plan d'affectation des terres publiques, de toute façon, il va être mis à jour, ils attendront pas trente-deux (32) ans cette fois-là. Normalement, ça va être avec des suivis très très serrés, à tous les deux (2) ans, avec un aboutissement aux cinq (5) ans, c'est bien ça!

2680 Donc il y a un processus qu'on va s'assurer. Donc le MAMROT aura aussi – donc le ministre peut imposer les modifications ou les mises à jour.

Évidemment, avant d'en arriver là, le ministre, bien, il va peut-être s'assurer de s'arrimer avec l'espèce de directive de consigne générale qui va être donnée suite à la réflexion du MRNF.

2685 Mais au moment où on se parle, je crois pas qu'ils en sont rendus là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

2690

**PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:**

Si vous voulez d'autres questions, ça me fera plaisir d'y répondre.

2695

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va aller du côté du MRNF! Est-ce que vous avez des choses à ajouter en lien avec ce point-là?

2700

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Par rapport au Plan d'affectation, effectivement, il est en cours d'approbation, mais en ce moment, il y a un accroc au Conseil des ministres, par rapport à des différences entre notamment l'Ashuapmushuan dont on discute souvent.

2705

Mais pour l'instant, le temps que ça se règle, on est en attente.

2710

Mais pour revenir à votre question initiale par rapport à la délégation! Ce qui suit normalement un Plan d'affectation, chez nous, dans notre processus de planification, c'est un Plan régional de développement, un PRDTP du territoire public. C'est celui-là qui a été délégué.

Puis délégué, ça se fait, on modifie les lois qui traitent d'éléments de planification, puis ça se fait par entente tout simplement. C'est quelque chose qu'on fait assez régulièrement, là.



2715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va prendre connaissance des explications et s'il y a lieu, éventuellement, on pourra poser des questions par écrit par la suite, pour être certain que nous comprenons bien. C'est un petit peu complexe!

2720 Je vous remercie pour les réponses.

2725 **DANNY BOUCHARD (Saint-Félicien)**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2730 Je vais réinviter justement monsieur Danny Bouchard de la MRC du Domaine-du-Roy, pour préciser, s'il y a lieu, des étapes concernant la révision de leur schéma d'aménagement.

Bonjour monsieur Bouchard.

**PAR M. DANNY BOUCHARD:**

2735 Rebonjour. Alors oui, juste pour continuer sur ce que monsieur Gauthier disait tout à l'heure.

2740 Effectivement, on est en processus de révision de notre schéma d'aménagement. Dans notre cas, bon, celui qui est en vigueur date d'un certain nombre d'années, j'ose pas trop le dire, parce que ça fait longtemps!

2745 Par contre, il faut savoir qu'on a adopté un premier projet en novembre 2007 et on est actuellement à travailler sur la deuxième version pour la consultation publique qui, normalement, devrait être adoptée d'ici l'été.

Donc ça nous met dans un horizon avec une adoption finale probablement d'ici la fin de l'année 2012, sinon début 2013, dans un scénario un peu plus pessimiste.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2750 Très bien, merci.

Maintenant votre question!

2755

**PAR M. DANNY BOUCHARD:**

Oui. En fait, ma première question, vous avez dit ou c'est la représentante du Bureau du forestier en chef, en début de rencontre, qui a mentionné qu'il y avait des fiches qui avaient été préparées pour chacune des réserves de biodiversité projetées, puis monsieur Côté a aussi fait mention tantôt du feu du lac Smokey qui a touché treize cents (1300 km<sup>2</sup>) ou quatorze cents kilomètres carrés (1400 km<sup>2</sup>).

2760

Donc vous me voyez venir un peu avec ma question! Est-ce que pour la réserve de la rivière Pierriche, il y a eu des représentations de faites de la part des industries forestières ou autres?

2765

Bon, la réserve projetée a été mise sur pied avant le feu de 2010, donc les impacts sur la possibilité forestière des deux (2) territoires qui sont adjacents un à l'autre, j'aimerais un peu entendre le Forestier en chef là-dessus, pour voir qu'est-ce qui a été analysé à ce niveau-là, puis c'est quoi les impacts sur les industries forestières qui s'approvisionnent dans ce secteur-là?

2770

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Madame Bertrand.

2775

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

Pour ce qui est de la réserve de biodiversité du Plateau-la-Pierriche, son cas est un peu particulier, parce qu'elle chevauche la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, puis de la Mauricie. C'est un cas spécial. C'est qu'elle est située en partie, pour environ six mille hectares (6000 ha), dans une UAF de la région 02, mais il y a aussi une UAF de la région 04 de la Mauricie dans laquelle le Plateau-la-Pierriche se situe.

2780

Donc nous, dans les analyses qu'on a faites, on a utilisé seulement le territoire de la région 02, les UAF qui sont dans la région 02.

2785

Donc la partie qui est couverte par la région 04 dans la région 02 au niveau des UAF, on ne l'a pas analysée.

2790

Il y a une carte dans le document, c'est difficile à expliquer comme ça, là. C'est l'unité d'aménagement 42-51...

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

2795 22-51 qui est dans la région 02.

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

2800 Dans la région 02. Et 42-51 qui est ans la région 04.

Donc pour ce qui est de l'impact dans l'UAF 22-51 de la région 02, on a évalué à huit mille cent trente mètres cubes (8130 m<sup>3</sup>) qui ont été perdus, pas perdus, mais une diminution de la possibilité forestière due au statut projeté de la réserve de biodiversité.

2805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À l'intérieur de la réserve projetée.

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

2810 La réserve projetée. Malheureusement, on n'a pas fait l'évaluation pour la 42-51.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2815 Puis à l'extérieur, bien entendu, l'incendie au brûlé du bois à l'extérieur de la réserve aussi?

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

2820 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ça a un impact global à ce moment-là sur les opérations forestières futures.

2825 **PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

Par contre, j'ai une évaluation du feu du lac Smokey dans l'UAF 22-51. On a évalué, à cause de la structure de la forêt et tout ça, qu'il y aurait eu un impact d'environ vingt-cinq mille mètres cubes (25 000 m<sup>3</sup>), le feu, dans la 22-51.

2830

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Bouchard.

2835 **PAR M. DANNY BOUCHARD:**

Juste en complément sur cette question-là! Est-ce qu'il va être possible d'avoir des chiffres pour la partie de la réserve qui se retrouve du côté de l'unité d'aménagement de la Mauricie, donc dans la 42-51?

2840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Bertrand.

2845 **PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

Si la Commission en a besoin, on fera faire les évaluations.

2850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est possible d'avoir le complément?

2855 **PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2860 Très bien. Alors aussitôt que nous l'aurons reçu, alors c'est toujours le plus rapidement possible!

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

2865 Oui, d'accord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est apprécié. Et aussitôt qu'on l'aura reçu, nous allons en faire le dépôt.

2870 Ça vous va, monsieur Bouchard?

**PAR M. DANNY BOUCHARD:**

Oui. Ma deuxième question, c'est bref. En fait, dans le plan de conservation, il est indiqué que la cueillette de petits fruits à des fins domestiques est autorisée.

2875

J'aimerais ça que le ministère du Développement durable nous donne un peu de précision sur qu'est-ce qu'ils entendent à des fins domestiques, par rapport à des fins commerciales? Puis j'ai en tête la cueillette de bleuets dans les réserves projetées.

2880

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Bernard.

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

2885

Pour nous, la cueillette domestique, c'est de la cueillette à des fins personnelles.

Donc pour nous, c'était pas d'activité commerciale "at large" ou avec des moyens mécanisés.

2890

C'est une famille, des gens qui vont ramasser des bleuets et puis qui s'en vont chez eux faire leurs tartes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2895

Donc des familles peuvent partir plusieurs jours ramasser des bleuets, donc à ce moment-là, éventuellement, ils peuvent vendre cette cueillette-là?

C'est ça, le ministère va tolérer que les familles partent sans que ce soit une activité commerciale structurée? C'est quoi la limite que le ministère va tolérer?

2900

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Bien généralement, ce qui se passe dans la cueillette commerciale des bleuets, c'est des cueilleurs professionnels. Les gens installent des roulottes justement, puis cueillent pendant plusieurs jours, avec des peignes en général, alors que la plupart des gens qui font de la cueillette domestique le font manuellement.

2905

2910 Puis ils ont des bacs, d'ailleurs ceux qui font de la cueillette commerciale ont des bacs prévus pour vendre à des acheteurs de bleuets qui sont dans des endroits particuliers près des sites de cueillette.

Donc c'est ça, l'activité commerciale est tout à fait différente de l'activité domestique.

2915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc l'activité commerciale est clairement interdite, c'est ce qu'on doit comprendre?

2920 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Moi, je dirais, pour ajouter, oui, pour le moment, je veux dire, l'activité commerciale telle qu'on la retrouve dans le régime actuel, oui, c'est interdit.

2925 Sauf que, je veux dire, le ministère est en train de réfléchir sur la portée, vraiment l'impact d'une cueillette commerciale non mécanisée, que ce soit le champignon, les petits fruits, en fait tous les produits forestiers non ligneux où ça l'a pas d'impact sur la diversité biologique ou sur le milieu.

2930 C'est certain que de la façon dont c'est écrit, on dit pas de récolte commerciale, il peut y avoir quand même, le régime, on dit que c'est compatible, mais ça peut être autorisé.

Donc on va vouloir évaluer si c'est un but commercial, s'il y a une demande, on va regarder l'échelle, l'intensité.

2935 Mais au départ, disons que le ministère, c'était en fait de se prémunir contre des prélèvements mécanisés qui pouvaient avoir un impact sur le milieu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2940 Et de toute façon, ça veut dire que le ministère aurait à l'autoriser, c'est ça, ou à le rejeter.

Mais dans l'aire protégée, c'est clair qu'il faudrait une autorisation préalable du ministère, c'est ce que je dois comprendre.

2945 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Pour plus de précision, je dirais qu'on peut le retrouver à la page 13 du régime d'activités, la façon dont c'est écrit, là.

2950 Ce qu'on indique, c'est que:

2955 "Le prélèvement de petits fruits, de champignons ou d'espèces floristiques ou de tout autre produit forestier non ligneux récolté à la main mais à des fins commerciales est considéré comme incompatible avec les objectifs de conservation. Cette activité est donc soumise à une autorisation. L'échelle et l'intensité du prélèvement ainsi que le type de commercialisation, artisanat versus vente de gros ou de détail, seront considérés dans l'évaluation de la demande."

2960 C'est pas totalement interdit, mais là, c'est pas souhaitable, mais comme je vous dis, je pense que dans la révision de la loi, on va préciser la nature, je veux dire le degré de permissivité qu'on va donner à la récolte de petits fruits, même de nature commerciale.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie. Monsieur Bouchard.

2965 **PAR M. DANNY BOUCHARD:**

Ça va, merci!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2970 Vous avez pas d'autres questions, merci.

Monsieur Haemmerli!

2975

---

### QUESTIONS DE LA COMMISSION

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2980 Peut-être juste un petit complément sur les petits fruits et champignons, pour donner un exemple, autre que le bleuets, c'est la morille qui est en train d'essayer de s'organiser commercialement et qui arrive après un feu! Parce que sinon, il y a pas d'intérêt.

2985 Donc après un feu où le territoire a été perturbé, est-ce que vous l'examinez de la même façon que les autres ou est-ce que c'est quelque chose qui pourrait être plus facilement envisageable?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

2990

Je pense qu'on va l'analyser, le niveau de perturbation qu'il peut y avoir sur le territoire.

Si l'activité comme telle vient perturber, s'il y a déjà un sol perturbé ou s'il y a déjà eu, on va l'analyser en conséquence.

2995

Donc, je veux dire, c'est toujours le parallèle entre l'échelle et l'intensité d'activité. Si le sol, s'il y a déjà une perturbation et que ça vient pas ajouter, je vois pas pourquoi qu'on le permettrait pas.

3000

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Comme vous référez souvent au régime d'activités, est-ce que vous pourriez en déposer un exemplaire pour le bénéfice de ceux qui n'auraient pas accès aux documents sur Internet?

3005

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Je dirais que le régime d'activités est déjà déposé su Internet.

3010

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais pas à la Commission. Il est sur Internet, ça va.

3015

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Oui, il est sur Internet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3020

On pourra indiquer l'hyperlien à ce moment-là.

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

3025

Mais on peut déposer une copie papier si la Commission le désire.



**PAR LE COMMISSAIRE:**

3030 Bien, si on a une demande, on vous le demandera. Si on n'a pas de demande, on va s'en tenir à ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3035 Si on n'a pas de demande spécifique, nous allons seulement indiquer l'hyperlien à ce moment-là. Donc on va prendre une note!

Alors le tout est pour éviter de gérer dans les centres de consultation du papier. Alors c'est sûr que si on dépose les documents en papier plusieurs copies et que personne les consulte, ça veut dire qu'on a consommé du papier pour rien.

3040 Mais s'il y a un intérêt, ce serait différent. Pour l'instant, on pourra seulement indiquer l'hyperlien. On va prendre ça en note!

J'aurais une question d'un autre ordre au ministère du Développement durable!

3045 Quelque temps après les Fêtes, il y a eu certaines annonces qui ont été faites, des précisions, j'en avais d'ailleurs fait allusion au sujet des modalités de gestion du cinquante pour cent (50 %) du territoire protégé dans la superficie qui est couverte par le Plan Nord, il était question aussi, on a vu circuler dans les communiqués certaines sommes d'argent, des budgets qui pourraient être consacrés dans les prochaines années, en lien avec les aires protégées dans le Plan Nord.

3050 Ce que j'aimerais avoir, à ce stade-ci, est-ce qu'on a du détail sur comment cet argent-là se matérialiserait au sein des aires protégées qui sont dans le territoire du Plan Nord, mais couvertes par le territoire au nord du Saguenay?

3055 Est-ce qu'on a eu des développements, est-ce que la réflexion a débuté à ce sujet, madame Bernard?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

3060 Je vous dirais, monsieur le Président, que bon, l'année dernière, on a eu quand même certaines sommes pour entre autres réaliser un Atlas de la biodiversité sur le territoire du Nord.

3065 On a quand même eu de l'argent, ce qu'on appelle pour la connaissance. On a eu, je pense, deux point cinq millions de dollars (2,5 M\$) pour améliorer nos connaissances sur les écosystèmes dans le Nord-du-Québec.

3070 Pour ce qui est des argents dans le cadre du nouveau budget, disons que j'ai pas eu le temps vraiment d'en prendre connaissance.

3075 Je sais qu'il y a des sommes qui seraient allouées sur la mise en œuvre du Plan Nord; maintenant, de quelle façon ça va être distribué à l'intérieur du gouvernement, je veux dire, même à l'intérieur de notre ministère, ça, je vous avoue que je suis pas en mesure de vous donner l'information.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3080 Ça, on pourra revenir à ce moment-là peut-être après l'audience, on pourra structurer une question écrite un peu plus précise, justement pour savoir, il y avait des chiffres qui avaient été annoncés, mais c'était un peu, je pourrais dire, laconique, parce que c'est à l'intérieur d'un communiqué de presse, un communiqué n'a toujours que quelques lignes. Alors c'est pour savoir si à ce stade-ci, il y a une réflexion sur un plan de dépenses et d'acquisition d'informations.

3085 Dans l'optique aussi, est-ce qu'il pourrait se consacrer plus d'argent relativement, on voit que le territoire du Saguenay est comme divisé pratiquement disons deux tiers dans le territoire du Plan Nord, un tiers non dans le territoire du Plan Nord, est-ce que ça pourrait vouloir dire qu'il y aurait plus d'argent, est-ce qu'il y aurait une dichotomie qui pourrait se créer à moyen terme ou à long terme? Il y a plus de moyens financiers dans le Plan Nord, il y en a moins dans le territoire du Sud ou vice versa!

3090 Ma question porte un peu dans ce sens-là. Mais rassurez-vous, répondez-y pas tout de suite, on vous enverra une question par écrit qui va grosso modo prendre le sens que je viens de vous dire.

3095 Vous aurez le temps, à ce moment-là, de pouvoir voir, surtout dans le nouveau budget, est-ce qu'il y a des choses. J'ai pas eu le temps non plus d'examiner spécifiquement le budget, parce que ça a l'air assez épais, tous les postes de dépenses, les crédits aussi des ministères vont également suivre. Donc c'était un travail en progrès, pour ne pas faire un anglicisme, complet.

3100 Alors on vous enverra une question et vous aurez le temps de faire une recherche. Ça vous va? Je vous remercie.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3105 Je vais revenir à la gestion, je pratique la spirale!

Qu'est-ce que vous entendez par une gestion minimale pour certains territoires qui seraient peu ou pas occupés?

3110 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Pour la gestion minimale, ce que l'on pense, pour le moment, pour la gestion minimale, on a cinq (5) activités qu'on a identifiées.

3115 André, je pense qu'on a une diapo. Je vais laisser André mettre la diapo!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3120 OK, ça veut dire que j'ai mal écouté la présentation d'hier, c'est ça!

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Non, non. Je pense qu'on s'était pas rendu jusque-là.

3125 **PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Donc les trois (3) principes de gestion, en fait, qui sont aussi décrits dans le document de consultation!

3130 En premier lieu, une gestion écosystémique. Alors une gestion donc qui est centrée sur le maintien de l'intégrité écologique des écosystèmes, qui permet aussi la pratique des activités compatibles et des activités qui sont déjà en cours dans ces territoires-là, puis l'accès à ces territoires-là.

3135 Une gestion aussi qu'on souhaite régionalisée et participative, alors d'où l'idée des comités de gestion, là où il y a un besoin ou une demande pour ça.

3140 Donc on souhaite une participation des communautés locales, puis on est ouvert à tous les types de partenariats de gestion, puis à la création de comités consultatifs.

Et finalement, dans la gestion minimale, on parle de signalisation, et ça peut être une signalisation minimale aussi dans les territoires qui sont très très très éloignés. On n'a pas besoin de signaler, de mettre des panneaux tout le tour du territoire là où personne ne va jamais.

3145 Surveillance et contrôle aussi en fonction des besoins. Alors c'est sûr qu'un territoire comme la rivière Sainte-Marguerite va demander davantage de surveillance et contrôle qu'un territoire comme les montagnes Blanches.

3150 Également, on souhaite élaborer un plan d'action pour chacun des territoires. Alors un plan d'action qu'on souhaite élaborer encore une fois en collaboration avec les partenaires, les gens qui sont dans ces territoires-là.

3155 Donc certaines actions qui peuvent être reliées à justement de l'acquisition de connaissances sur les territoires ou de la surveillance. Peut-être quand il y a des problèmes particuliers au niveau de la protection de la biodiversité, bien là, on peut avoir un plan d'action pour intervenir.

Donc une gestion en partenariat avec l'ensemble des gens.

3160 C'est un peu comme ça qu'on décrit rapidement. Je vais laisser peut-être Christiane rajouter un petit peu plus de concret sur comment ça peut se faire.

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

3165 En fait, c'est ça, ce qu'André vient de nous présenter, c'est les grands principes, surtout ce qu'on définit comme une gestion minimale.

3170 Si on demande, quel est votre cadre de gestion, je vous dirais, pour le moment, on n'a pas de cadre de gestion public officiel qui peut être déposé.

Cependant, le ministère travaille déjà depuis les dernières audiences, je dirais pas celles de la Côte-Nord, mais depuis quelques années, le ministère a réfléchi sur la façon dont ce territoire-là pouvait être géré.

3175 Donc à cet effet-là, a analysé l'ensemble des territoires et les a divisés en deux (2) grandes sections, ceux qui sont éloignés, ceux qui demandent peu de gestion parce qu'ils sont peu fréquentés et ceux qui sont à proximité des centres urbains ou qui sont plus fréquentés.

3180 Donc le ministère a décidé justement d'aller un peu plus loin dans sa réflexion et de voir comment les grandes activités, quelle serait la mise en œuvre de la gestion.

Si je pense au niveau de l'encadrement réglementaire, bien, on a quand même publié un régime d'activités, le régime d'activités qu'on a mis sur Internet.

3185 On a quand même un document sur lequel on réfléchit sur les besoins financiers, les besoins en ressources humaines pour assurer une gestion minimale des territoires.

3190 On a aussi engagé des stagiaires pour nous aider à réfléchir sur des guides de bonnes pratiques, sur les activités qui se déroulent, qui pourraient se dérouler dans une réserve de biodiversité, et d'analyser les impacts de ces activités-là, pour justement bien encadrer la pratique.

Il y a aussi, on réfléchit à un guide de bonnes pratiques pour la mise en valeur du territoire, sur la façon dont on pourrait faire accepter des projets de mise en valeur qui soient respectueux de la vocation de conservation, entre autres dans les territoires de zec et de pourvoirie.

3195 Aussi, on réfléchit sur la façon de zoner un territoire en fonction des grands intérêts ou, comment dire, des sensibilités qu'on peut retrouver.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3200 C'était l'autre partie de ma question. Il y avait le cadre de gestion, puis il y avait le zonage et les caractéristiques du territoire que, lors des ateliers, vous avez plus ou moins laissé entendre que ça serait disponible lors de l'audience.

3205 Je sais pas si on va le voir dans la présentation de ce soir, mais d'après ce que vous me dites, je comprends qu'il y a pas de zonage pour ledit territoire qu'on nous présente?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

3210 Je vais laisser André s'exprimer sur les dix (10).

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

3215 Oui, en fait, effectivement, en préparant le document de consultation, puis au moment de la réalisation des ateliers, personnellement j'avais en tête la possibilité de zoner le territoire et de soumettre le zonage au moment des consultations.

3220 Cependant, j'ai senti, parmi les intervenants, une certaine sensibilité au niveau du zonage, puis nous, le zonage, ce qui est important dans le zonage, c'est pas nécessairement d'avoir un zonage avec des policiers pour l'imposer.

C'est surtout que ce zonage-là soit bien accepté par les intervenants qui sont dans le secteur, les intervenants avec qui on va être associé, les intervenants qui sont près du territoire.

Et pour faire ça, j'ai préféré ne pas intégrer de zonage dans les territoires.

3225

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc ce qu'on comprend, c'est qu'il va être déterminé ultérieurement avec les partenaires intéressés?

3230

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Effectivement.

3235

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, merci. Une autre petite question!

3240

Madame Bernard a parlé de réflexion à l'égard de sommes qui seraient dédiées à la gestion des territoires, la gestion relèverait de qui, des directions régionales?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

3245

En fait, ça pourrait être les directions régionales, mais dans le fond, ce qu'on cherche, c'est de créer des partenariats avec des organismes ou des utilisateurs du territoire, pour faire une certaine forme de délégation avec les gens qui seraient intéressés de participer à la gestion de ces territoires.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3250

Mais ces comités ou ces gens-là se rapporteraient à vous plutôt qu'aux directions régionales? Est-ce que la réflexion est faite?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

3255

C'est sûr que la porte d'entrée, c'est la direction régionale. Maintenant, entre le partage des responsabilités, disons qu'on va avoir à discuter avec nos directions régionales.

3260 Mais la porte d'entrée pour plusieurs, pour toutes les actions qui se passent en région, habituellement, une bonne partie des activités qui se passent dans ces territoires-là, je veux dire, la porte d'entrée, c'est la direction régionale.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3265 Donc la réflexion est en cours, par exemple, pour l'octroi de soutien financier à ces comités, mais il y a rien de déterminé, de ce qu'on comprend de vos propos?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

3270 Pas encore.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

3275

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

3280 Mais j'aimerais juste ajouter qu'on a quand même soumis certains cadres de financement, puis c'est discuté à l'intérieur du ministère.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3285 D'accord. Et enfin, pour terminer avec la gestion minimale, qu'est-ce qu'on entend par une signalisation minimale?

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

3290 C'est ce que je mentionnais tout à l'heure. Disons qu'on a un cadre, on a certains types de signalisations possibles.

3295 En fait, on a trois (3) types de signalisations, trois (3) grands types de signalisations. Il y avait d'abord un panneau qui présente le territoire, qui serait mis à l'endroit où on accède au territoire, le principal accès au territoire. Et là, on a un panneau qui décrit le territoire dans ses composantes écologiques.

Alors il y a une information qui est livrée, une cartographie aussi du territoire. Donc ça, on avait prévu ça au moins un panneau comme ça dans chacun des territoires à terme, alors il y a pas

d'échéance. Parce qu'on a énormément de territoires à faire. Mais à terme, éventuellement, il faudrait qu'il y ait un panneau principal dans chacun des territoires.

3300

Ensuite, c'est sûr qu'il y a certains territoires qui ont beaucoup d'accès, il y a plusieurs accès qui sont plus fréquentés, alors on a d'autres types de panneaux.

3305

On avait aussi des panneaux de type interprétatif. Là, on pense à certains territoires qui sont très fréquentés, notamment on a à la Réserve aquatique de l'estuaire de la rivière Bonaventure, on songe actuellement, on a déjà installé les panneaux principaux et on a en a installé trois (3), parce que là, on est dans une réserve très très accessible où il y a plusieurs portes d'entrée.

3310

Et il est prévu à moyen et court termes même d'installer également des panneaux interprétatifs qui vont servir, parce que là, il y a beaucoup de gens qui circulent, alors il y a une information, une sensibilisation à la protection de l'environnement qui va être faite.

3315

Et finalement, un dernier type de panneaux qui sont vraiment des panneaux pour indiquer qu'on entre à l'intérieur du territoire. Là, c'est vraiment un panneau qui simplement indique réserve de biodiversité ou réserve aquatique et qui est simplement pour indiquer. Ça, on peut en mettre beaucoup, c'est des petits panneaux, on peut en mettre autant qu'on en a besoin.

3320

Maintenant, il faut voir quels sont les besoins réels. C'est des territoires immenses dans certains cas, alors il y aura pas des signalisations partout.

Et on va voir les besoins au fur et à mesure qu'ils vont se présenter.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3325

Ça va, merci. Madame Bernard.

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

3330

Oui, je rajouterais que dans certains cas, entre autres je prends la Réserve Uapishka, on va aussi installer une signalisation qui vient délimiter une zone où la motoneige est interdite.

Donc même à l'intérieur de certains territoires, on peut avoir une signalisation sur un zonage.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3335

Au regard des activités?



**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

3340 Au regard d'une activité.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3345 D'accord, merci.

**PAR Mme VÉRONIQUE TREMBLAY:**

3350 Excusez-moi, monsieur le Président! Madame Bernard me corrigera si je me trompe, mais il y a un aspect de la gestion qui est la surveillance et le contrôle qui, dans le cadre de l'entente avec les agents dont on a parlé hier, finalement, ça relève du Centre de contrôle environnemental du Québec des directions régionales, en collaboration avec la Direction de la protection de la faune, aussi de la Direction régionale du MRNF.

3355 Donc la planification, l'aspect surveillance et contrôle, ça se fait régionalement, si on veut, toujours en collaboration avec les gens de la Direction du patrimoine écologique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3360 Dans ce sens-là, et d'ailleurs, il semble y avoir eu une entente administrative entre les deux (2) ministères et qui débloque un budget.

J'essaie de retrouver ma source, mais on parlait d'un montant de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$).

3365 Ce quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$), je me souviens plus, j'essaie de le retrouver, si c'était pour l'ensemble du Québec, mais cette somme d'argent là, c'est sûr qu'un salaire d'employé, ça monte très rapidement si on tient compte aussi des avantages marginaux qui viennent avec un emploi.

3370 Mais à ce moment-là, on parlait de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$), qu'est-ce qu'on peut faire à ce moment-là avec une somme comme ça, si ça couvre l'ensemble du territoire?

Ce qu'on nous disait ici, la source, donc c'était mentionné dans le PR2 aux pages 8 et 71, on dit, bon:

3375

"L'entente entre le MRNF et le MDDEP prévoit l'attribution d'une somme maximale de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$) pour la surveillance des aires protégées par les agents de la faune."

3380 Est-ce que ce quatre cent cinquante mille (450 000 \$), c'est simplement des sommes d'argent pour permettre à ces employés-là d'aller sur le territoire ou si ça comprend des salaires?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

3385 Ça comprend pas les salaires, c'est seulement, c'est le nombre d'heures. Ce qu'on calcule, c'est le déplacement, les frais inhérents au déplacement ou à la visite. Ça comprend pas les salaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3390 C'est les montants pour pouvoir aller sur le terrain, très bien, merci pour la précision, c'est beau.

J'aurais une question, ça concerne...

3395

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Écoutez, je vais vérifier, parce que mon collègue sème un doute dans mon interprétation de l'entente. Je vais vérifier puis je vous reviens.

3400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pouvez nous confirmer, le quatre cent cinquante mille (450 000 \$), ça comprend quoi exactement.

3405

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Oui.

3410

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'ai une question aussi qui porte sur un autre sujet! Ça concerne le concept de l'effet de bordure.

3415 J'ai un petit peu de misère à le saisir, parce que dans ma compréhension, pour parler d'effet, il faut parler d'une cause. Donc il faut qu'on ait une cause précise pour parler à ce moment-là d'un effet de bordure.

3420 Je vais citer un exemple précis, puis à ce moment-là, peut-être qu'on serait en mesure d'éclaircir ce concept-là concernant les effets de bordure. Je vais le citer en exemple pour une réserve protégée particulière où il y a une mention très précise.

3425 Ça concerne la réserve de biodiversité des Montagnes-Blanches. On mentionne dans le document, dans le PR1 à la page 81, d'un effet de bordure au nord-est du lac à la Croix.

En quoi consiste précisément l'effet de bordure et par quoi est-il causé? Ça va me permettre peut-être de mieux comprendre votre notion d'effet de bordure.

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

3430 Oui d'accord, je vais peut-être mettre celle des Montagnes-Blanches pour bien suivre! Alors le territoire des montagnes Blanches qu'on voit ici avec les agrandissements qui sont proposés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3435 On parlait au nord-est du lac à la Croix!

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

3440 Oui, voilà.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3445 Alors le lac a vraiment la forme d'une croix!

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

3450 Alors le lac à la Croix ici qui est au nord, et la portion au nord-est qui est en fait cette espèce de langue-là ici qu'on avait, en fait la réserve aquatique projetée actuellement, c'est la forme qu'a cette – et vous voyez ici cette pointe-là, et mon collègue qui était sur la Côte-Nord lors des audiences, a donné un exemple assez probant d'effet de bordure par rapport au caribou forestier par exemple.

3455 Peut-être que ça s'applique pas nécessairement dans ce cas-ci, mais ça donne un bon exemple de ce qui peut se passer, ce que c'est un effet de bordure.

3460 En fait, un effet de bordure, une bordure, c'est une ligne entre deux (2) types d'écosystèmes, et à cette rencontre-là entre deux (2) types d'écosystèmes, il y a une influence entre les deux (2) types d'écosystèmes.

3465 Et dans le cas des coupes par exemple, dans le sud, dans la forêt aménagée, ce qui a été démontré par rapport au caribou forestier, c'est qu'il y avait un impact sur le caribou lorsqu'on faisait des coupes; l'impact au niveau du caribou se propageait jusqu'à quatre point cinq kilomètres (4,5 km) à l'intérieur de la forêt qui était pas coupée.

3470 Parce que lorsqu'on fait des coupes, il y a certains prédateurs qui sont favorisés, alors il y a l'original d'abord, et associé à l'original, il y a la présence du loup, puis là, Damien pourra en rajouter là-dessus, parce qu'il connaît bien le dossier.

3475 Donc il y a en bordure d'une forêt qui est pas coupée versus une forêt qui est coupée, il y a donc des animaux qui sont un contexte qui amène des prédateurs du caribou. Et l'impact, en fait, ce que Dominique mentionnait, mon collègue, c'était que c'est l'endroit où il y a beaucoup de probabilité qu'il y ait une rencontre du prédateur et de l'espèce qu'on essaie de protéger dans ce cas-ci qui est le caribou forestier.

3480 Alors vous voyez ici par exemple, mais là ici, c'est pas des coupes, autour il y a même pas des forêts productives, je crois, dans ces secteurs-là...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3485 C'est pour ça que je pose un peu la question, pour comprendre. Intuitivement, mais effectivement, s'il y a des coupes forestières, on peut comprendre; lorsqu'il y a pas de coupe forestière, quelle est, à ce moment-là, la cause qui peut créer l'effet de bordure précisément dans un cas comme ça?

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

3490 Oui, bien là, le caribou est un exemple, mais il y a d'autres espèces qui peuvent – puis là, on peut parler des oiseaux. Puis parmi les espèces, là, on est toujours dans une approche de filtre brut, c'est-à-dire qu'on crée des territoires, on connaît jusqu'à un certain point les espèces qui sont présentes, mais on les connaît pas toutes, loin de là.

3495 Alors il y a beaucoup d'espèces qu'on ne connaît pas, les espèces d'insectes, les espèces d'oiseaux entre autres, alors on n'a pas un inventaire précis des oiseaux qui sont présents.

3500 Et il y a des espèces d'oiseaux qui sont davantage rattachés à un certain milieu, puis qui ont besoin – alors là, il y a pas de coupe forestière, mais il peut y avoir autour des activités minières, il peut y avoir davantage d'interventions, alors c'est sûr qu'il y a moins de risques, mais c'est sûr que si on a une pointe comme ça, on a beaucoup d'effets de bordure possibles, dans le cas où il y aurait beaucoup d'activités autour.

Je suis d'accord avec vous que dans ce cas-ci, la probabilité au niveau foresterie est réduite.

3505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, c'est un effet de bordure théorique en fonction, ça peut varier, le concept d'une espèce à l'autre, ça va varier en fonction de l'activité.

3510 **PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Mais il faut comprendre qu'on fait ces aires-là pour très longtemps et qu'actuellement, il peut y avoir aucune activité autour, puis il y a pas de foresterie, mais demain, il peut y avoir des mines d'uranium autour ou des mines de n'importe quel autre type qui couvrent, alors il faut voir ça à très long terme.

3515 Et donc, une pointe comme ça, à long terme, actuellement pas de problème, mais dans longtemps, il pourrait y avoir des problèmes. Mais c'est pas souhaitable au niveau de la conservation.

3520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc jugée trop vulnérable, donc peu efficace à long terme si des activités se déroulent...

3525 **PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Oui, c'est préférable de pas avoir des pointes comme ça, et c'est préférable d'avoir une forme davantage ronde. C'est un concept qui en biologie de la conservation est très très connu, puis est documenté.

3530 C'est certain qu'une bande protégée au milieu d'un territoire qui est pas touché, c'est pas très grave, mais à très long terme, une aire protégée, alors il peut se passer toutes sortes de choses autour, puis on voit, on a le Plan Nord, on a beaucoup de projets de développement industriel, de

développement minier, de développement énergétique, alors il pourrait y avoir beaucoup de monde qui vont se promener là dans cent (100) ans, alors c'est dans ce sens-là.

3535

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que le concept plus strict d'effet de bordure, par exemple dans les boisés, c'est de dire, on a une coupe, puis là on dit, bon bien, les érables, par exemple, vont s'assécher plus en bordure. Donc là, il faut le voir différemment de ce concept-là.

3540

C'est un effet de bordure potentiel, à long terme, si le territoire est pas protégé, donc la fonction d'une bande trop mince fait que si des activités se déroulent à proximité, ça veut dire, bon bien là, l'efficacité de la zone de protection diminue, donc d'où l'agrandissement numéro 1 qui a été accepté à ce moment-là pour diminuer cet effet-là.

3545

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Oui.

3550

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

3555

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Pour faire suite à la réponse de monsieur Bouchard! Est-ce qu'au MRNF, vous savez s'il y a une possibilité de développement dans le cadre du Plan Nord, puisque c'était un des points apportés, de développement énergétique ou minier qui pourrait entrer en conflit avec les territoires qu'on examine aujourd'hui?

3560

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Dans tous les territoires, parlons peut-être des agrandissements! Les agrandissements ont fait l'objet d'un avis qui a fait le tour de toutes les directions, puis ceux qui ont été dédouanés sont libres de contraintes.

3565

Puis à partir du moment – puis c'est important que vous le sachiez – à partir du moment où il y a consensus à notre ministère sur un territoire, il y a des mesures administratives internes qui sont amorcées, qui font en sorte qu'on gèle les territoires, que ce soit une suspension pour les droits miniers, pour les droits énergétiques, pour la coupe forestière, pour l'octroi de droits, de baux, etc., ça part dans les systèmes, puis on en tient compte comme ça.

3570

3575 À partir du moment, pas à partir du moment que le MDDEP nous disait ça, mais à partir du moment où il y a consensus ministériel, c'est une mesure administrative.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais en attendant qu'un statut de protection soit accordé à ces agrandissements-là...

3580 **PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Exactement. Puis à l'heure actuelle, les agrandissements auxquels on a consenti sont protégés de façon administrative.

3585 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, merci beaucoup.

3590 Madame Bernard, juste pour terminer!

Le statut de protection des agrandissements, est-ce qu'il va être accordé en même temps, dans le même décret qui va donner un statut permanent aux aires protégées, ou si vous prévoyez des mesures avant ça pour les mettre de côté de façon légale?

3595 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Je pense que les agrandissements qui ont été discutés dans le cadre des ateliers puis où il y a eu un accord gouvernemental, en tout cas ceux-là, vont être faits en même temps.

3600 Ils vont être reconnus en même temps que le statut permanent.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

OK.

3605

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3610 Alors nous allons mettre fin à la séance de cet après-midi et nous allons reprendre ce soir à dix-neuf heures (19 h).

Alors d'ici là, je vous souhaite un bon repas et on se retrouve tout à l'heure!

3615

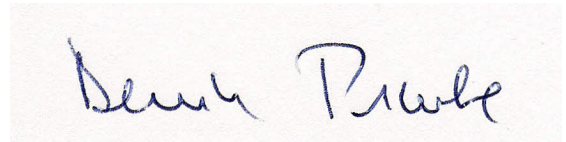
---

SÉANCE AJOURNÉE AU 21 MARS 2012 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

---

3620

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

3625